



PROGRAMME 2019
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Table des matières

Introduction

I. Petite enfance :

La précarité infantile est la plus grande des injustices. Nous devons faire en sorte que chaque enfant puisse grandir, s'épanouir et se développer dans des conditions matérielles et affectives optimales.

II. Education :

La qualité de l'enseignement, pilier d'une société juste et capable d'assumer son avenir.

III. Enseignement supérieur, enseignement artistique, enseignement de promotion sociale & recherche fondamentale :

Acquérir et développer ses compétences, attiser et déployer sa curiosité et ses talents, se questionner, chercher, trouver.

IV. Culture :

Être ou ne pas être un artiste.

V. Aide à la jeunesse :

Protéger nos jeunes, les aider à retrouver équilibre et sérénité.

VI. Sport :

Un esprit sain dans un corps sain.

VII. Relations internationales :

Une francophonie mondialisée.

Introduction

Les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont liées aux personnes appartenant à une communauté linguistique. Loin d'exalter une langue au détriment d'une autre, cette dimension essentielle de la culture a la capacité de nous relier: « *La langue a cette merveilleuse particularité d'être à la fois facteur d'identité et instrument de communication (...). La langue a vocation à demeurer le pivot de l'identité culturelle, et la diversité linguistique, le pivot de toute diversité.* ». (Amin Maalouf, *Les identités meurtrières*, Grasset, 1998, p. 151)

Une des raisons d'être de la démocratie est de rendre possible la liberté, à savoir la marge de manoeuvre dont un être humain dispose pour déterminer sa vie et ses choix. L'on sait désormais que les premières années jouent un rôle déterminant dans la construction de cet espace et dans tout son développement. Pour prendre conscience de son corps, acquérir de l'autonomie, développer le langage et s'épanouir dans une vie sociale, l'enfant a besoin de soins, de sécurité, de stimulations. Les matières ici traitées sont en cela, essentielles.

Éduquer, développer les savoirs, accompagner la construction de l'autonomie, aiguïser l'esprit critique, former aux métiers de demain,... mais aussi prévenir, protéger et faire en sorte que chaque enfant, chaque jeune, puisse grandir, s'épanouir et se développer dans des conditions matérielles et affectives optimales. Notamment à l'aide de tous les outils de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse qui sont à déployer.

L'intégration des arts au coeur même de l'enseignement permet aux élèves de développer une intelligence sensible et créatrice, jouant sur la maîtrise de langages différents et complémentaires à ceux qui sont traditionnellement évalués. La discipline artistique fait appel à l'intelligence du coeur, de l'esprit, du corps et des sens. Elle réconcilie technique et abstraction, elle sublime, développe la créativité, mobilise les compétences et encourage les projets collectifs.

En toute cohérence, les arts appartiennent aussi au champ d'action de notre Fédération. Le projet de « *remettre l'artiste au centre* » n'a pas rencontré ses objectifs. Le désir d'être comédien, plasticien, danseur, acteur, musicien, chorégraphe, n'a jamais été aussi vivace. Notre avidité de culture dans un monde désenchanté ne l'est pas moins. L'art porte en lui l'espoir du sublime et constitue de façon plus prosaïque un investissement à long terme. Comme l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique, secteurs largement désinvestis au regard de nos voisins européens et qui mériteraient qu'on les reprenne enfin à bras le corps.

La culture, c'est enfin le soutien à l'information critique, indépendante et plurielle ainsi qu'à l'éducation aux médias, condition essentielle d'un espace public démocratique, d'autant plus cruciale à déployer à l'heure où les tentatives de pression des lobbies et de manipulation des esprits sont légion.

Les enjeux sont immenses et les fossoyeurs de notre Fédération se trompent lourdement. Au lieu de diviser, décloisonnons et rassemblons nos forces. Proposons un exécutif qui soit aussi une émanation des Régions afin d'éviter les querelles et de gagner en qualité, en cohérence, en équité et en modernité.

Les compétences ici traitées sont essentielles à la construction d'un avenir commun. À chaque instant, la soif de possible doit nous animer pour poursuivre le chemin avec détermination, optimisme et allégresse.

La précarité infantile est la plus grande des injustices. Nous devons faire en sorte que chaque enfant puisse grandir, s'épanouir et se développer dans des conditions matérielles et affectives optimales

En 2019, la Convention internationale relative aux droits de l'enfant fête ses 30 ans. Une occasion rêvée pour rappeler les enjeux d'une politique ambitieuse en matière de petite enfance.

Nous voulons toujours le meilleur, le plus adapté, le plus enrichissant pour nos enfants. Chaque enfant a le droit d'avoir une enfance apaisée, heureuse, sûre et stable, permettant de développer tout son potentiel.

La période de vie appelée « petite enfance » constitue le fondement du développement de chacun. Durant ses premières années, l'être humain acquiert les bases de la socialisation. Il apprend les premiers codes sociaux. Il entame ses premiers apprentissages cognitifs et non-cognitifs, y compris le langage verbal. Il développe un lien affectif avec sa famille et les adultes constituant son environnement proche. Il développe le fondement de son équilibre psycho-émotionnel, de son bien-être physique et mental « en devenir ».

Dans une société mixte, fracturée, où les inégalités sont légion et au sein de laquelle les parents sont soumis à de nombreuses pressions, il n'est pas toujours aisé de préserver les droits des enfants qui en constituent parfois les grands oubliés.

Une récente étude de la Fondation Roi Baudouin (décembre 2018) a étudié la déprivation des enfants, en partant d'un ensemble d'indicateurs, autres que le taux de pauvreté monétaire qui donne une compréhension très partielle de la précarité infantile. Autrement dit, cette étude s'est intéressée aux difficultés quotidiennes des enfants vivant en Europe : « L'enfant mange-t-il des fruits et légumes chaque jour ? Invite-t-il parfois des amis à la maison ? Peut-il participer à des excursions et fêtes scolaires ? Vit-il dans un logement correctement chauffé ? Part-il au moins une semaine par an en vacances ? »

Il en ressort qu'un enfant est considéré en situation de pauvreté, de déprivation, s'il est privé au minimum de 3 items sur un total de 17. En Belgique, le taux de déprivation est estimé à 15% avec de fortes disparités entre Régions, mettant en exergue une plus forte pauvreté à Bruxelles et en Wallonie.

La déprivation des enfants est accentuée, en Wallonie et à Bruxelles, par le niveau de formation des parents.

La récente réforme de la petite enfance, plus connue sous le nom de MILAC, n'est pas à la hauteur de l'urgence de la situation.

Pour rappel, le Comité des droits de l'enfant de Genève a exprimé de sérieuses inquiétudes sur la précarité infantile dans notre pays, et à propos des grandes inégalités entre régions.

Défi souhaite faire de la petite enfance une priorité absolue, avec des engagements et des mesures ambitieuses à la hauteur de ses enjeux. Nous voulons combattre la pauvreté infantile en menant une politique globale et transversale entre niveaux de pouvoir et domaines d'actions (enseignement, santé, emploi, social, etc.).

L'accueil de l'enfance constitue un droit fondamental. L'Etat belge a, par ailleurs, ratifié la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989, et s'est ainsi engagée à respecter et à rendre effectif le droit de chaque enfant vivant en Belgique à une place d'accueil. A ce jour, ce droit n'est pas entièrement respecté. C'est pourquoi, nous voulons intensifier la création de places en crèches et de nouveaux types d'accueil.

Nous nous engageons aussi à renforcer la qualité de formation des professionnels de la petite enfance, et la valorisation de leur fonction. Nous voulons renforcer le soutien à la parentalité, et l'offre d'accueil temps libre et extrascolaire.

Enfin, nous souhaitons garantir à chaque enfant un accès à la santé grâce à une promotion efficace et une sensibilisation aux enjeux de santé publique.

NOS PROPOSITIONS EN PETITE ENFANCE :

Proposition n°1 : Combattre la pauvreté infantile

La pauvreté des enfants est un fait réel et un phénomène croissant, loin d'être marginal.

Notre sécurité sociale est « performante » pour réduire la pauvreté, mais elle ne freine pas la reproduction des inégalités. Une personne vivant sous le seuil de pauvreté sera donc un peu moins indigente grâce à la caisse de solidarité de notre système social, mais la probabilité que ses descendants se retrouvent dans la même situation est extrêmement élevée.

On estime que 40% des enfants de 0 à 15 ans résidant à Bruxelles vivent sous le seuil de pauvreté, contre 25% en Wallonie. Dans les deux cas, nous nous trouvons largement au-dessus de la moyenne européenne.

La pauvreté et la reproduction de celle-ci ont un impact réel sur l'évolution de l'individu. Dans son rapport annuel 2017-2018, le Délégué général aux droits de l'enfant a rappelé que « *les 1000 premiers jours d'un enfant sont parmi les plus formateurs de sa vie. Ils constituent le socle de son développement et sont à la base des schémas qu'il adoptera tout au long de sa vie.* » Il est donc essentiel d'offrir à tous les enfants les mêmes chances d'épanouissement en combattant la reproduction sociale dès les premières années de leur vie.

Il faut rompre ce déterminisme social résigné, qui veut qu'un enfant précarisé devienne un adulte précarisé.

Pour **DéFI**, il faut :

- élaborer un Plan de lutte contre la pauvreté infantile en concertation avec les acteurs de terrain, et de façon transversale avec les politiques sociales, d'emploi, fiscales, éducatives, de logement, de santé, en impliquant les différents niveaux de pouvoir.
- soutenir le projet d'une politique européenne commune, « the Child Guarantee » ou « Garantie enfant pour les enfants vulnérables » souhaitée depuis 2017 par le Parlement européen et mise à l'étude par la Commission européenne. L'implémentation d'une telle politique européenne permettrait d'assurer à chaque enfant exposé au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, un accès gratuit aux soins de santé, à l'éducation, à la protection de l'enfance, à un logement décent et à une nutrition adéquate.
- garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants.

- améliorer la mixité sociale des milieux d'accueil.
- augmenter le taux d'encadrement en crèche. Environ deux tiers des enfants âgés de 0 à 3 ans n'ont pas fréquenté un milieu d'accueil. Nous sommes loin d'une couverture complète. Pourtant, on constate que 40% des enfants n'ayant pas fréquenté une structure d'accueil ou ayant fréquenté une structure d'accueil pendant moins d'un an auront de moins bonnes performances scolaires par la suite.
- renforcer le budget global alloué à la petite enfance. Un euro investi pour cette tranche de vie rapporte jusqu'à 8 euros à la société. L'enveloppe budgétaire s'élève à 5,9 millions d'euros en 2019, et bénéficiera de 5,9 millions supplémentaires en 2020. Un effort a été entrepris mais nous sommes loin du refinancement ambitieux espéré par les acteurs du secteur, à hauteur de 350 millions d'euros.
- renforcer le soutien accordé aux familles monoparentales, aux jeunes familles, aux familles touchées par un handicap et aux familles à faibles revenus.
- investir dans les capacités cognitives et non-cognitives : apprendre à apprendre, développer la curiosité, favoriser la socialisation par la tolérance et l'empathie, travailler sur des activités psychomotrices, exposer les jeunes enfants à la musique et aux différentes formes d'art. Ce sont des acquis qui s'avèrent être les plus durables et plus importants dans la vie future d'un enfant, qui lui assureront une scolarité harmonieuse.

Proposition n°2 : La création de places en crèches et les structures d'accueil complémentaires

Défi salue les efforts réalisés durant cette législature visant à créer 16.000 places d'accueil d'ici 2022 grâce au Plan Cigogne III, lancé conjointement par l'ONE et la Cocof. Malgré ces efforts incontestables, il faut poursuivre la création de places d'accueil en tenant compte de la réalité des démarches pour l'obtention d'une place en crèche, de l'essor démographique (particulièrement marqué en Région bruxelloise) et des disparités dans le taux de couverture selon les communes.

On constate qu'à Bruxelles les services d'accueil demeurent moins accessibles dans les communes du croissant pauvre. Paradoxalement, ce sont celles qui ont connu la plus forte croissance démographique. Il s'agit des communes de Molenbeek, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Jette, Forest, Saint-Gilles et Anderlecht - la commune où les enfants ont le moins de chance de trouver une place en crèche avec un taux de couverture inférieur à 17 %.

Ces inégalités dans l'accès à un service d'accueil vont à l'encontre du rôle essentiel de celui-ci. L'accueil de l'enfance remplit trois fonctions : **économique** pour les parents qui exercent une activité professionnelle, qui suivent une formation ou qui sont en recherche d'emploi ; **éducative** pour les enfants en phase d'éveil, d'épanouissement et de socialisation ; **sociale** dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités, et en faveur de plus d'égalité des chances.

L'accueil de l'enfance peut prendre diverses formes :

- Accueil classique subventionné : crèches, crèches communales, maisons communales d'accueil de l'enfance, services d'accueillantes d'enfants conventionnés ;
- Accueil non subventionné dont la gestion est totalement privée : ex. accueillantes d'enfants

indépendantes ;

- Accueil « réservé » : au personnel d'une entreprise, par exemple ;

- Accueil « spécifique » : halte-garderie, garde enfants malades, etc.

Cette diversité dans l'offre a aussi un impact direct sur la participation financière des parents, qui varie en fonction du type de milieu d'accueil, agréé ou non par l'ONE (et donc soumis au barème de l'ONE).

En outre, trouver une place pour son enfant en crèche n'est pas une sinécure. Terriblement anxiogène, cette tâche conduit les futurs parents à adopter des logiques paradoxales d'inscriptions multiples, bloquant ainsi des places dans les structures privées ou une position en ordre utile sur la liste d'attente d'une crèche communale.

En outre, les enfants n'évoluent pas tous au même rythme, ce qui rend plus complexe la lisibilité des places disponibles.

Chez **DéFI**, nous voulons :

- poursuivre le financement de l'enveloppe allouée à la création de places et pérenniser les places existantes, en impliquant davantage les différents niveaux de pouvoirs (les Régions, mais aussi les communes pour leur proximité avec le citoyen).
- augmenter le taux de couverture de places en crèches publiques (i.e. où le tarif est fonction du revenu des parents) à 35%, conformément aux recommandations européennes.
- augmenter le taux de couverture de places en crèches (privées comme publiques) à 50%.
- porter une attention particulière aux communes où le taux de couverture est le plus faible. Exemple : le croissant pauvre bruxellois.
- encourager les nouvelles formes d'accueil via la création de haltes-garderies, de co-accueil et de services d'accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s qui soutiennent les parents ayant besoin d'une aide ponctuelle, dans le cadre d'une recherche d'emploi ou d'un entretien d'embauche.
- soutenir des projets pilotes tels que des haltes-garderies itinérantes.
- encourager les crèches à informer d'un départ potentiel 3 à 6 mois avant la date prévue. Cela facilitera les procédures de recherche et cela limitera les inscriptions multiples.
- assouplir les normes de l'ONE relatives au taux d'encadrement, à l'espace requis, aux infrastructures, au matériel afin de faciliter la création de nouveaux lieux d'accueil. Ajoutées à la difficulté de trouver un bâtiment aux normes (ou un terrain), la lenteur et la complexité des procédures administratives pour l'ouverture d'une crèche débouchent sur un délai d'attente de plusieurs années.

Proposition n°3 : Un encadrement de la petite enfance formé et de qualité

C'est évidemment dans les premières années de la vie d'un enfant qu'il est possible de le doter du bagage pour vivre de manière équilibrée, avec un langage adéquat, un bien-être et une confiance en soi optimales.

Qu'il s'agisse de combattre la pauvreté infantile, de renforcer l'égalité des chances, d'introduire la socialisation et les premiers apprentissages, les responsabilités incombant aux professionnels de la petite enfance sont immenses.

Il est dès lors essentiel de garantir à tout le personnel des milieux d'accueil une formation de qualité et une reconnaissance professionnelle.

Chez **DéFI**, nous voulons :

- renforcer les synergies entre la FWB, les Régions et les centres de formation pour garantir l'accès à une formation de qualité.
- augmenter les offres de formation continuée.
- poursuivre les avancées apportées par le décret MILAC au travail de revalorisation de la profession, tant d'un point de vue salarial qu'au niveau de la reconnaissance du métier, son rôle considérable dans l'intégration socio-pédagogique des enfants, et sa pénibilité.

Proposition n°4 : Soutien à la parentalité

Le soutien à la parentalité vise à accompagner tous les parents, qu'ils soient en situation de difficulté ou non, dans leur rôle éducatif quotidien.

Le soutien à la parentalité, c'est aussi la reconnaissance de leurs compétences en tant que premiers éducateurs de l'enfant.

Pourtant, pendant des années, le soutien à la parentalité a été considéré comme secondaire dans le milieu de la petite enfance. Il était estimé, à tort, qu'être parent procédait de talents innés ne nécessitant aucune forme d'accompagnement.

Notre société est en mutation constante, faisant évoluer le rapport intra- et extra-familial, et diversifiant les modèles familiaux. Loin du schéma classique de la famille du début du 20^e siècle, elle offre un panel varié mêlant les familles monoparentales aux familles recomposées, les familles hétérosexuelles aux familles homosexuelles. Ces évolutions ont aussi modifié le rapport à l'éducation des enfants, rendant plus complexes les contacts entre éducateurs, et sphères privées et publiques.

Le soutien à la parentalité est aussi un enjeu socio-économique: permettre aux parents d'assumer leur rôle tout en garantissant leur intégration professionnelle dans la société par le biais des allocations familiales, des congés parentaux rémunérés. Le second enjeu est davantage pratique et psychologique, puisqu'il consiste en l'accompagnement de la parentalité par le biais de structures d'accueil, d'écoute, de gestion de conflit, d'informations et d'apprentissages.

C'est pourquoi, chez **DéFI**, nous voulons :

- renforcer la connaissance et les enjeux liés au soutien à la parentalité dans la formation initiale et continuée des professionnels de la petite enfance.

- favoriser et renforcer l'inclusion des enfants porteurs d'un handicap dans les milieux d'accueil et/ou la création de structures adaptées aux enfants porteurs d'un handicap plus lourd, afin de permettre à leurs parents de poursuivre une activité socio-professionnelle.
- renforcer la qualité des relations « professionnels – parents » autour du bien-être de l'enfant, sans distinction de genre, de religion, de langue, ou encore d'orientation sexuelle.
- allonger le congé de paternité pour permettre un meilleur partage des tâches familiales entre parents.
- travailler sur la flexibilité des horaires dans les milieux d'accueils, sur le type de milieux d'accueils, afin de permettre une meilleure conciliation entre vie de famille et vie professionnelle, ainsi que sur le développement des alternatives (télé travail, horaire flexible, semaine modulaire, ...).
- soutenir et financer les cellules d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, qui permettent aux familles d'obtenir des informations, un soutien de professionnels, mais aussi de se rencontrer et de partager leurs expériences.
- sensibiliser, informer et lutter contre le burn-out parental. Selon des études récentes menées par l'UCLouvain auprès de 5000 parents, environ 5% des parents sont en situation de burn-out et 8% d'entre eux sont à risque. Encore mal connu, le burn-out parental peut avoir de lourdes conséquences, sur la santé du parent, sur les enfants (irritabilité, négligence, violence), et sur le couple.
- soutenir la création d'espace de rencontres et de médiation familiale pour les familles en situation de conflit et / ou de coparentalité.
- promouvoir davantage la possibilité pour les futurs parents de bénéficier de consultations prénatales gratuites par du personnel médico-social de l'ONE, et surtout valoriser le suivi post-partum. Il faut mieux organiser et doter de moyens suffisants les consultations pour nourrisson et le suivi des parents. La période néonatale est sujette à nombreux questionnements (allaitement, retour à domicile, accueil du nourrisson par la fratrie, contraception, etc.). Renforcer un soutien de qualité et accessible à tout parent a toute son importance. A l'heure actuelle, l'ONE n'emploie que 750 travailleurs médico-sociaux pour assumer cette tâche sur l'ensemble du territoire de la FWB, et de bénévoles chargés de l'accueil des parents.
- améliorer l'accès à l'information en matière de soutien à la parentalité, en collaboration avec les différents niveaux de pouvoir, notamment les communes pour leur proximité avec les familles.

Proposition n°5 : L'accueil temps libre et l'offre extra-scolaire

L'article 31 de la Convention internationale des droits de l'enfant rappelle une évidence : le **droit aux loisirs**.

Chaque enfant a le droit de se reposer, d'avoir des loisirs, de jouer, de participer à des activités récréatives, culturelles et artistiques.

Une étude réalisée par la Fondation Roi Baudouin en décembre 2018 révèle de nombreuses inégalités en la matière. A titre exemplatif, à Bruxelles, 33% des enfants sont privés de vacances, et 19,8% sont privés de loisirs réguliers.

Le taux de déprivation d'un enfant se calcule également sur base de l'accès à des activités récréatives, sportives, et culturelles. Celles-ci permettent de stimuler les enfants, de poursuivre leur éducation non-formelle en dehors de l'école.

Dans le paysage de la FWB, l'accueil temps libre (ATL) s'organise autour de trois axes :

- l'accueil extrascolaire (garderies scolaires et / ou activités sportives, ludiques, artistiques, culturelles...), qui a pour objectif de stimuler le développement général de l'enfant. Il peut avoir lieu à l'école ou en dehors de celle-ci ;
- les centres de vacances offrant des lieux de loisirs et de vacances aux enfants sous diverses formes (plaines de jeux, séjours de vacances, camps de détente, y compris organisés par les mouvements de jeunesse) ;
- les écoles de devoirs qui fournissent un accompagnement à la scolarité de l'enfant, et parfois proposent également des activités plus créatives et ludiques.

Pour **DéFI**, il faut :

- inviter la FWB à formuler des propositions pour réduire le prix des garderies scolaires. A ce jour, cette mission est du seul ressort des communes, ce qui contribue à l'accroissement des inégalités intra-communautaires.
- augmenter le budget alloué au secteur de l'accueil extra-scolaire (moyens humains et matériels) afin de réduire les inégalités entre communes, et de renforcer l'offre entre opérateurs.
- renforcer la gratuité des activités ou la réduction des frais d'inscription pour les familles monoparentales, les familles nombreuses ou à faibles revenus.
- intégrer le temps de midi, à l'école, dans le champ d'application du décret ATL. La quasi-unanimité des élèves restent à l'école durant le temps de midi. Les établissements scolaires sont donc confrontés à un nombre élevé d'enfants, à du personnel forcément restreint (les enseignants n'ayant pas la charge de leur classe à ce moment), à du personnel insuffisamment formé, ainsi qu'à un défaut d'activités.
- reconnaître et valoriser la valeur éducative de l'accueil extrascolaire mais sensibiliser à l'importance d'une activité de qualité (et non de quantité) où la créativité et l'imagination sont valorisées, sans recherche de performance. Une activité qui donne à l'enfant la possibilité d'évoluer selon son propre rythme.
- valoriser les personnes qui assurent l'accueil temps libre en leur garantissant un statut.
- renforcer l'inclusion des enfants porteurs d'un handicap au sein de l'offre en accueil temps libre.

Proposition n°6 : La promotion à la santé, un levier contre la recrudescence de maladies et le développement des maladies du 21^e siècle, comme l'obésité

Selon l'Organisation mondiale de la santé, « *la promotion de la santé permet aux gens d'améliorer la maîtrise de leur propre santé (...)* », notamment via deux éléments essentiels :

1. « *La promotion de la santé exige des responsables politiques (...) de faire de la santé un axe central de la politique gouvernementale* » ;
2. « *Les gens doivent acquérir les connaissances, les compétences et bénéficier des informations pour faire les bons choix en matière de santé* ».

Quand cela touche à la petite enfance, la promotion à la santé des familles et de leurs enfants doit bénéficier d'un soutien et d'un financement à la hauteur de l'importance des enjeux de santé publique.

Face à une recrudescence de maladies jusqu'alors sous contrôle, il est nécessaire de sensibiliser le grand public à l'utilité des vaccins, en l'informant sur leur efficacité et sur leurs dangers potentiels. De plus en plus de personnes suivent les discours anti-vaccins, sans une réelle prise de conscience des dangers afférents à cette attitude.

Qu'il s'agisse de la rougeole, du tétanos, de la coqueluche ou du papillomavirus humain, il convient de garantir une information de qualité à tous les parents et d'assurer à chaque enfant le même droit à la santé.

Un autre enjeu crucial de la promotion à la santé est l'obésité croissante des enfants et adolescents, véritable fléau de notre société de consommation.

L'obésité toucherait 2 milliards d'individus dans le monde, causant 4 millions de décès et un coût annuel de 2 milliards.

Nous souhaitons :

- informer davantage les parents sur le rôle de la vaccination qui offre une double protection, individuelle et collective que l'on appelle l'immunité de groupe.
- sensibiliser et informer les parents tout au long de l'évolution de l'enfant sur le calendrier vaccinal, sur la gratuité de nombreux vaccins, par l'entremise de l'ONE, des milieux d'accueil et de l'école, afin de combattre la diminution du taux de vaccination pour le rappel des vaccins.
- généraliser la vaccination contre les infections à papillomavirus humain aux filles et aux garçons de 9 à 14 ans inclus.
- renforcer les mesures de détection de surpoids et d'obésité infantile mises en place en FWB.
- poursuivre le développement de projets de promotion pour une alimentation saine et une activité physique.
- lancer des actions de sensibilisation à l'encontre du marketing nocif à la santé des enfants et des adolescents. Le marketing de boissons sucrées et de confiseries cible particulièrement un public jeune. En l'absence de mesures fortes, en matière de publicité, à l'image de ce qui a été fait pour le tabac, il convient d'utiliser d'autres outils.

La qualité de l'enseignement, pilier d'une société juste et capable d'assumer son avenir

Notre système scolaire, comme partout en Europe, est confronté à des défis passionnants dont les enjeux ont trait à l'émancipation personnelle, à la cohésion sociale, à la construction d'une économie équitable et durable.

Les parents, les éducateurs et les enseignants réalisent que le statu quo n'est plus possible pour l'École : le rapport aux savoirs et aux apprentissages doit tenir compte de la multiplication exponentielle des sources d'information et des canaux de transmission, dans un environnement numérique aux effets contrastés ; le rapport aux valeurs et aux normes s'inscrit dans le contexte de l'individualisme et du moment présent, tandis que les liens intergénérationnels se distendent ; le rapport à autrui se construit dans des sociétés et des écoles multiculturelles et multiconfessionnelles. Il faut donc faire école autrement !

Dans le même temps, les constats relatifs à l'équité et à l'efficacité de notre système éducatif doivent nous mobiliser.

La moyenne de nos résultats au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) reste trop faible. Organisé par l'OCDE, ce programme est chargé d'évaluer le niveau d'acquisition des élèves de quinze ans en lecture, en sciences et en mathématiques. Selon les derniers résultats, la Fédération Wallonie-Bruxelles occupe la 17^e place sur un total de 22 pays.

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme pour la France voisine, l'OCDE pointe des écarts de performance importants entre les élèves et les écoles les plus favorisés sur le plan socioculturel et les élèves et les écoles les moins favorisés. Les inégalités d'accès aux acquis, donc aux certifications, se creusent plus qu'elles ne se résorbent.

On connaît l'impact des diplômes des parents, du milieu socio-économique, de la langue pratiquée en famille, d'un parcours migratoire... sur les performances des élèves, qu'il s'agisse d'évaluations internationales ou nationales. A fortiori si les handicaps socioculturels, les difficultés linguistiques, les troubles de l'apprentissage ou autres ne sont pas traités pédagogiquement dans les murs de l'école par des acteurs dûment formés à cet effet.

Mais **l'organisation même de notre enseignement** constitue un facteur supplémentaire et décisif de l'échec et du décrochage scolaires, en cautionnant, voire en favorisant la concentration, dans les mêmes écoles et dans les mêmes classes, d'élèves aux histoires et aux parcours difficiles. Dans les comparaisons internationales, la Belgique francophone est un des systèmes où les écarts de performance entre élèves dépendent le plus de l'école fréquentée. Ce système inégalitaire pèse particulièrement sur les niveaux de maîtrise des 25% d'élèves qui fréquentent les établissements les moins favorisés, affaiblissant la moyenne générale.

La culture du redoublement et la perte de confiance qu'il entraîne, la hiérarchisation des filières ainsi que les relégations successives qu'elle permet aggravent le problème central de la fragmentation du paysage scolaire. Des parcours d'élèves entravés ou brisés génèrent, souvent en cascade, des conséquences lourdes : l'échec répété, le décrochage passif, le désintérêt ou l'abandon.

48 % des élèves ont déjà redoublé au moins une fois à l'âge de 15 ans, contre 14% en moyenne pour l'Union européenne. Selon le Service des indicateurs de l'enseignement, pour l'année scolaire

2015-2016, en 4^e année de l'enseignement primaire ordinaire, 15% des élèves accusent un **retard** allant d'un à plus de deux ans. En 4^e année de l'enseignement secondaire ordinaire, ce taux passe à 54%!

Le taux de décrochage scolaire est, lui aussi, supérieur à la moyenne des pays voisins, avoisinant les 9%. En effet, 45% de la population scolaire bruxelloise présente des risques de décrochage scolaire. 24,5 % des 20-24 ans de cette même Région ont quitté l'école sans diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, contre 18,5 % en Région wallonne. Les dossiers déposés au service de contrôle de l'obligation scolaire sont en augmentation constante.

Aggravée par une croissance démographique de la population scolaire, **la pénurie d'enseignants** est sans précédent. Celle-ci touche toutes les régions et augmente à tous les niveaux d'enseignement. Un enseignant sur deux quitte sa fonction au cours des cinq premières années d'exercice. Parmi les 4.425 nouveaux enseignants engagés en 2012, 35% ne sont plus en fonction, dont un quart ont arrêté au cours de la première année. Quant à la fonction de **directeur d'école**, elle connaît une inquiétante perte d'attractivité.

Il ressort de ces constats que notre école présente un certain nombre de faiblesses structurelles, en dépit d'un financement plus élevé que celui des pays voisins, ce qui constitue un paradoxe édifiant.

L'organisation de notre système d'enseignement date de la révolution industrielle, avec tout ce que cela implique en termes de conformité sociale et idéologique. Nos programmes d'études restent en grande partie configurés, du moins pour la formation générale, selon une conception forgée pour les collèges du 17^e siècle, en fonction des attentes sociétales de l'époque. La confusion continue d'être entretenue entre aptitudes scolaires et capacités intellectuelles, les premières étant censées se révéler dans un système qui n'est plus du tout adapté à notre société et qui néglige la large palette des secondes, pourtant sollicitées dans le monde quotidien et professionnel.

Les élèves du XXI^e siècle, aux profils toujours plus hétérogènes, confrontés à d'innombrables sources d'information ou de désinformation, sont en quête de sens et de projets porteurs. Ils exigent de ré-enchanter l'avenir.

Pour justifier les exigences d'effort et de rigueur que nécessitent l'acquisition de connaissances et de compétences, il convient que l'école devienne un lieu de médiation entre différents univers de sens, issus des cultures qui se croisent en son sein, parce qu'ils interpellent nos enfants et nos adolescents. Elles se doit aussi d'initier, au-delà des langues véhiculaires, à la diversité des langages mathématique, scientifique, philosophique, algorithmique, artistique, technologique, juridique, économique.. .

Avec un objectif, en ligne de mire: la valorisation, en termes de formation, de ce qui se trouve aujourd'hui au cœur de nos enjeux de société.

L'École, miroir de notre projet de société.

NOS PROPOSITIONS EN ÉDUCATION :

Proposition n°7 : Réinventer l'école et développer le plaisir d'apprendre

L'école est mise en demeure d'adopter une posture nouvelle. Elle n'est plus l'unique source de savoir ni son premier lieu de diffusion. L'écart entre ce que propose l'école et ce qu'attendent les jeunes générations est de plus en plus grand. Il faut donc revisiter le rapport aux connaissances et aux compétences, aux normes et aux valeurs, aux pairs et aux adultes.

Développer la créativité et proposer un enseignement individualisé sont deux défis majeurs en pédagogie. Mais il en est d'autres : donner du sens aux apprentissages ; développer l'esprit critique ; instaurer une relation pédagogique qui permet à l'apprenant d'expérimenter, de se tromper, de tester des chemins ; éduquer à l'orientation positive ; cultiver l'exigence avec tous et pour tous...

Pour faire humanité, l'école doit quitter le monde des énumérations encyclopédiques et des formules sèches pour rejoindre celui des narrations et des expériences, proposer des apprentissages contextualisés plutôt que des savoirs morts.

Concrètement, nous voulons :

- modifier la posture de l'enseignant et des élèves au sein de la classe en privilégiant les interactions à partir de situations ou de questions qui donnent sens, la guidance bienveillante par le maître, le travail collaboratif entre apprenants, les recherches en petits groupes (classes circulantes avec des îlots d'activités). Permettre à des binômes d'enseignants de se déployer en classe, ce qui implique dans le cursus commun jusqu'à 15 ans moins d'options et moins de dispersion dans les activités, pour mobiliser les ressources autrement.
- ouvrir la classe aux mondes naturel, culturel, social, économique, technologique, numérique... par des rencontres, des témoignages, des visites, des descentes sur le terrain, des recherches documentaires, des consultations informatiques, des débats... en développant le sens heuristique et l'esprit critique.
- nous inspirer des systèmes les plus performants en termes d'acquis et les plus harmonieux en termes d'épanouissement personnel et de solidarité entre pairs. Soutenir les pédagogies innovantes, inciter les enseignants à diffuser leurs meilleures pratiques et à se rendre régulièrement dans d'autres écoles pour s'inspirer de ce qui fonctionne ailleurs. Découvrir que ce que l'on croit impossible est possible ailleurs, ce qui demande un ajustement des formations initiale et continuée.
- rattacher les apprentissages aux fondations de l'enfant, à ses intuitions et à ses interrogations, à ce qu'il connaît, à ce qui l'intéresse. Partir du concret vers l'abstrait puis effectuer les chemins inverses, des aller-retour permanents. Travailler les processus plutôt que les contenus.
- assurer aux élèves une éducation musicale dès les classes maternelles.
- développer l'entraide, l'empathie, et la bienveillance au sein de la communauté scolaire en développant des espaces-temps d'échanges informels, de dialogues argumentés, de résolution de tensions ou de conflits, de co-construction de règles communes.

Proposition n°8 : Donner aux enseignants une formation de qualité et les outils leur permettant de faire évoluer leurs pratiques

L'enseignant est au cœur du succès d'une réforme durable. L'action de l'enseignant a une influence prépondérante sur le développement des compétences des élèves. La qualité d'un système éducatif est fonction de celle de ses enseignants.

Cet impératif est fortement assombri à l'heure actuelle. Nombre d'enseignants font quotidiennement, dans leurs classes, un travail admirable avec des ressources limitées. Mais le

monde enseignant dans son ensemble, confronté à des mutations sociétales, ne peut les traverser sans éprouver des questionnements, des résistances et des malaises : redéfinition des missions, reconfiguration du métier, changement d'identité professionnelle, sentiment de dépossession des choix et gestes professionnels, lourdeur des réformes en cascade, fatigue, carences liées à celles de la formation initiale, isolement, manque de soutien, dévalorisation de l'image auprès du public.

La pénurie actuelle est l'une des illustrations les plus concrètes d'une crise systémique de l'institution scolaire.

Il faut outiller l'enseignant, le sortir de son isolement, dynamiser les équipes, revaloriser sa fonction, combattre les violences auxquelles il est parfois soumis, et soutenir sans relâche les chefs d'établissements. Et plus encore clarifier à leur intention la commande sociétale : quel type d'hommes et de femmes voulons-nous au terme de l'enseignement obligatoire et supérieur ?

Défi s'engage à :

- faire bénéficier tous les enseignants d'une évaluation constructive, axée sur le développement personnel et professionnel, et leur donner les outils et les moyens pour se former de façon continue.
- centrer davantage la formation initiale allongée des enseignants sur les réalités de l'exercice professionnel en renforçant l'articulation entre théorie et pratique, et la rendre moins coûteuse en proposant une quatrième année en alternance.
- développer davantage l'offre de la formation en horaire décalé en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- organiser un tutorat de qualité pour les nouveaux enseignants (intervision et supervision), favoriser les communautés apprenantes entre les différents acteurs (enseignants, éducateurs, agents des Centres PMS, partenaires de l'école...), instaurer des espaces-temps dédiés au travail collégial.
- décloisonner les réseaux en défendant la possibilité d'accumuler de l'ancienneté statutaire dans l'ensemble des écoles en inter-réseaux.
- pour les porteurs de titres pédagogiques, permettre la valorisation de l'expérience accumulée dans d'autres secteurs que celui de l'enseignement.
- revoir les modalités d'application du décret « Titres et Fonctions », afin d'éviter les dérives actuelles (lourdeurs administratives, durée des procédures...) et leur impact sur les situations de pénurie. Même si le décret est aussi et avant tout un révélateur de la situation de pénurie.
- développer, en fin de carrière, des missions de tutorat de jeunes collègues, d'accompagnement individualisé d'élèves, de formation de pairs, de production d'outils pédagogiques et d'évaluations... accessibles sur une base volontaire ;
- lancer une campagne de communication massive, en ayant recours à tous les supports possibles, afin de valoriser la profession enseignante dans l'opinion publique et d'inciter au recrutement.

Proposition n°9 : Revaloriser la fonction de direction et renforcer son rôle pédagogique

Véritable moteur d'une équipe éducative, la compétence professionnelle de la direction est fondamentale. Afin de créer une dynamique positive, les écoles ont besoin de directeurs motivés, capables d'interroger et d'étayer les pratiques pédagogiques des enseignants, soucieux d'animer le changement et de maintenir un environnement de travail de qualité. Le pilotage de l'établissement leur incombe et nécessite des collaborations spécifiques sur les plans financier, juridique, administratif, architectural...

La fonction de direction souffre d'un manque de reconnaissance et d'une surcharge de travail administratif éloignant toujours plus le directeur ou la directrice de son rôle pédagogique et éducatif qui ne correspond plus qu'à une portion (in)congrue de son temps de travail.

Les changements dans la société ont accru la complexité de la tâche. Les responsabilités se sont multipliées. La technicité de la charge s'est alourdie, au détriment des dimensions relationnelle et communicationnelle.

Pour **DéFI**, renforcer le rôle pédagogique et éducatif du chef d'établissement permettrait d'assurer la cohérence du projet pédagogique, la cohésion des équipes éducatives et la qualité de notre enseignement.

Nous voulons :

- rendre de l'autonomie aux directions, y compris dans le recrutement de leurs équipes pédagogiques en fonction du projet d'établissement et des axes prioritaires du plan de pilotage.
- renforcer la qualité de leur formation en mettant en exergue les dimensions pédagogiques, éducatives, relationnelles, communicationnelles.
- repenser la fonction et l'articuler avec de nouvelles fonctions, afin de l'alléger de ses tâches administratives en s'appuyant sur des collaborateurs en nombre suffisant.
- favoriser la mobilité entre un poste de direction et d'autres missions dans les secteurs de l'enseignement, de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse, de la petite enfance, de la culture organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- revaloriser la rémunération des directeurs en assurant un écart salarial significatif entre direction et enseignants.

Proposition n°10 : Placer la maîtrise de la langue et le développement de l'esprit critique au centre des missions de l'école. Élargir le cours de philosophie et citoyenneté à deux périodes hebdomadaires

DéFI veut un enseignement qui motive chaque enfant à acquérir les meilleures capacités, connaissances et compétences. L'enseignement doit permettre à tous les élèves de s'épanouir, de développer la confiance en eux, d'acquérir une pensée autonome et critique par la maîtrise de la langue d'enseignement et des codes scolaires.

Concrètement, nous voulons:

- placer l'apprentissage de la langue et développer l'art oratoire dans leur contexte culturel.

- approfondir l'apprentissage de la langue orale en maternelle pour faciliter l'apprentissage de l'écriture et de la lecture en primaire.
- favoriser les gestes d'apprentissages, à savoir des actions mentalement coordonnées en vue d'une production liée à une intention et menées selon des codes et des stratégies propres à un domaine particulier : communication orale et écrite (dans différentes langues), modélisation mathématique et scientifique (dans différents champs), recueil et analyse de traces du passé, numérisation de données, fabrication d'un outil, démontage et remontage d'un appareil technologique, création artistique, entraînement sportif... Cela implique de prévoir des espaces-temps pour des « ateliers-projets ».
- accorder une attention particulière aux gestes et aux postures pédagogiques qui comblent les handicaps socioculturels, en déjouant les pièges liés aux savoirs supposés maîtrisés, aux références culturelles supposées partagées, aux consignes didactiques supposées explicites, aux codes scolaires supposés familiers, afin d'assurer l'émancipation de tous.
- favoriser une éducation active par rapport aux médias, y compris numériques, dès la première année primaire, et développer des outils qui aideront les élèves à former leur esprit critique, notamment face au phénomène croissant des fausses informations, des discours convenus, de l'isolement algorithmique qui mène au renforcement des représentations d'un groupe d'affiliation.
- instaurer des incitants à la lecture sur tous supports dès la première année primaire, à l'image du projet français « Silence, on lit ».
- étendre le cours de philosophie et de citoyenneté à deux périodes hebdomadaires pour l'ensemble des réseaux d'enseignement. Y inclure de façon systématique l'histoire des religions et des courants philosophiques et y pratiquer le dialogue inter-convictionnel en invitant dans les classes des représentants de différents patrimoines de sagesse, courants philosophiques, religions
- proposer la familiarisation avec une seconde langue dès la troisième année maternelle par des méthodes pédagogiques innovantes, telles que les « bains acoustiques ».

Proposition n°11 : Créer les écoles du 21^e siècle et réguler l'offre scolaire

Les estimations prévoient 19.500 élèves supplémentaires dans l'enseignement secondaire d'ici 2025. Plus concrètement, à cette échéance, l'enseignement francophone devrait connaître une augmentation de 21% pour le 1^{er} degré secondaire, de 16% pour les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement de transition, et de 19% pour le qualifiant.

Il est urgent d'inverser la tendance et d'entamer une véritable réflexion sur l'attractivité des établissements scolaires. Il faut d'une part agir sur la remobilisation des places disponibles non occupées par manque d'attractivité, et d'autre part créer les écoles technologiques du 21^e siècle.

Pour DÉFI, cette proposition essentielle doit se concrétiser par les mesures suivantes:

- régionaliser le financement des bâtiments scolaires, sans distinction de réseaux, afin de favoriser la rénovation, l'extension et la construction du patrimoine scolaire, en allégeant la charge budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- procéder à une rénovation massive de notre bâti scolaire via un appel de fonds européens (Banque européenne d'investissement) et des partenariats avec des tiers-investisseurs pour une réduction des nuisances sonores, une mise en conformité avec les standards d'hygiène et de santé, une meilleure isolation et une plus grande efficacité énergétique (réduction des charges d'exploitation et participation aux efforts de lutte contre le réchauffement climatique).
- créer et développer des écoles technologiques spécialisées dans les métiers du futur, en particulier l'ingénierie technique (électrotechnique, domotique, programmation, web, construction durable).
- créer quatre écoles de codage réparties sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- créer, à Bruxelles et en Région wallonne, deux centres des métiers de la construction avec des synergies entre la FWB et les Régions dans le secteur de la construction, afin d'y rassembler un ensemble de compétences, d'outils, d'équipements... à disposition de tous les réseaux d'enseignement, mais aussi des élèves qui se forment, d'où qu'ils viennent (FWB, IFAPME - SFPME). Le Conseil d'administration serait hybride, avec des représentations en miroir (FWB – Régions – Secteur professionnel). Ces centres dotés d'équipements de pointe seraient accessibles aux élèves se formant aux métiers de la construction durable et passive, de la domotique, de la rénovation immobilière, de l'urbanisme inclusif (immeubles intergénérationnels, proximité des services, mobilité douce, quartier multifonctionnel...).
- dans un premier temps, modifier le décret inscription en supprimant les critères de distance liés à l'école primaire et en favorisant une continuité pédagogique. Par la suite, sur la base d'un cadastre inter-réseaux des places disponibles dans le parc immobilier des établissements et sous condition d'une réserve de places suffisantes (15 à 20%) par rapport à l'évolution de la demande pour chaque réseau, abroger le décret, tout en conservant des procédures connues de tous.

Proposition n°12 : Défendre l'instauration d'un tronc commun jusqu'à 15 ans. Au-delà, décloisonner les secteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle

DÉFI prône l'allongement du tronc commun de l'enseignement, pour autant qu'il comprenne une dimension polytechnique, qu'il favorise l'interdisciplinarité entre les matières enseignées et qu'il traduise le souci permanent d'une orientation positive pour chaque élève au terme du parcours commun.

Des préférences personnelles sont susceptibles de s'affirmer au fur et à mesure que l'enfant/adolescent se déploie. Il ne faut pas les brider. L'enjeu est de doter chacun du capital de connaissances et de compétences qui permette un accès libre et éclairé à toute filière organisée au-delà du tronc commun. Cela n'exclut nullement d'offrir, au fil d'un parcours commun, des moments d'oxygénation en fonction d'affinités plus personnelles

À propos de l'orientation, le caractère commun du parcours ne s'oppose pas à ce que les élèves suivent, successivement au cours de la troisième année secondaire, l'une ou l'autre activité révélatrice du rapport plus abstrait aux apprentissages spécifique de l'enseignement de transition (dont l'approche d'une langue ancienne pour ceux qui le souhaitent) et l'une ou l'autre activité révélatrice du rapport plus concret aux apprentissages spécifique de l'enseignement de qualification (entre autres, sous forme de stages d'observation et d'initiation).

Cela pourrait prendre la forme d'activités d'exploration et d'approfondissement proposées dans les différents domaines constitutifs du tronc commun. En somme, pourquoi imposer à tous de s'initier au latin comme le voudraient certains, alors que l'on est encore loin d'imposer à tous de tester, de manière répétée, leur intelligence pratique à l'occasion d'une réalisation matérielle?

Ainsi, la troisième année jouerait son rôle de charnière par rapport à la suite du cursus, en associant gestes mentaux et gestes manuels, montrant leur complémentarité et évitant leur hiérarchisation.

Au-delà de ce tronc commun, à l'âge de 15 ans, il convient d'assurer à chacun un « droit à la qualification tout au long de la vie » au sein de structures décloisonnées et simplifiées, qui autorisent la mobilité des apprenants et ce quels que soient l'institution et le niveau de pouvoir dont ces structures relèvent (Enseignement obligatoire, Formation professionnelle, Enseignement en alternance, Communauté française, Régions).

À cette fin, les formations de transition ou de qualification, secondaires ou supérieures, ou encore les diplômes délivrés à l'étranger sujets à homologation, doivent déboucher sur une certification professionnelle unique, commune à tous les services publics.

Nous voulons :

- pour le tronc commun, une formation polytechnique et des approches transversales, alternant l'observation, le jeu, l'expérimentation, le questionnement, la créativité, la mémorisation.
- dès les fondements, une continuité spiralaire dans les apprentissages, et surtout lors des transitions de niveau (maternel à primaire / primaire à secondaire / degré à degré).
- des savoirs de base renforcés grâce à une approche pluridisciplinaire (mathématiques et musique, français et théâtre, sciences et technologie, langues et communication numérique).
- l'approche d'une seconde langue moderne dès le maternel et la généralisation d'écoles en immersion.
- une formation numérique, technologique et manuelle qui inclut l'apprentissage du codage et de l'algorithme numérique.
- le développement des activités artistiques au sein des écoles, en lien étroit avec les académies.
- une orientation positive en valorisant les métiers techniques, artistiques et d'artisanat dès le plus jeune âge et en luttant contre les stéréotypes de genres.
- une éducation à l'orientation tout au long du parcours de l'élève, en améliorant la qualité de l'information et de la sensibilisation.
- un décloisonnement de l'enseignement et de la formation professionnelle.
- un droit à la qualification tout au long de la vie.
- une certification professionnelle unique, commune à tous les services publics.

Proposition n°13 : Inscrire l'écologie et le développement durable dans chaque projet d'établissement

Sous la bannière « Youth for climate », et pendant plusieurs semaines, jusqu'à 35.000 élèves et étudiants ont manifesté à Bruxelles et en Wallonie en faveur d'une politique climatique plus audacieuse.

La mobilisation de la jeunesse nous a rappelé qu'une politique déterminée doit aussi passer par l'éducation.

Défi veut dépasser le stade des initiatives ponctuelles pour que l'éducation à l'environnement et au développement durable ne soit plus le parent pauvre de notre enseignement.

Concrètement, nous voulons :

- inciter chaque école à prévoir, dans le cadre des plans de pilotage, une stratégie et des objectifs concrets à atteindre quant à l'environnement et au développement durable.
- inscrire l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les référentiels du futur tronc commun, et en garantir la transversalité à l'ensemble des cours, des projets, des démarches... liés aux projets pédagogique et éducatif de l'établissement.
- développer des cantines saines et durables, en promouvant une alimentation équilibrée et en proposant des alternatives végétariennes à l'ensemble des élèves.
- inciter chaque école à créer une éco-team composée de représentants d'élèves et d'enseignants, dans le but de coordonner et de promouvoir des actions ponctuelles et structurelles.
- encourager l'organisation de « semaines à thème » : aborder de façon transversale, par année ou par degré, un thème spécifique à la citoyenneté mondiale (développement durable, réchauffement climatique, biodiversité, déforestation, mondialisation, etc.).
- créer et développer des options qualifiantes d'avenir dans la construction durable et les filières vertes (écologie urbaine, gestion durable des forêts et des mers, collecte et recyclage des déchets, agriculture biologique, assainissement de l'eau, transports et véhicules propres, gestion de l'énergie,...).
- favoriser les activités d'éducation à la mobilité douce (brevet piéton, brevet vélo, ateliers de découverte du quartier de l'école, etc.) dès le plus jeune âge de la scolarité.
- créer des projets tels que la gestion d'un jardin d'école, d'un potager collectif, d'un compost, de ruches.
- inscrire l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans un mouvement écologique international en respectant les engagements pris par les Nations Unies (dont la Belgique) pour réduire le réchauffement climatique, la pauvreté et les inégalités d'ici 2030.

Proposition n°14 : Faire du bien-être à l'école une priorité. Développer l'empathie et la bienveillance entre élèves, entre enseignants et de façon transversale dans toute la communauté scolaire

Nous voulons que l'école soit un lieu d'épanouissement et de socialisation. Le bien-être à l'école influe directement sur la motivation des élèves et, par conséquent, sur la qualité des apprentissages. Une éducation à la bienveillance et à l'empathie favorise la perméabilité aux apprentissages, stimule la réussite collective et crée un sentiment d'attachement à son établissement.

Il en va de même pour l'ensemble de l'équipe éducative dont la qualité de travail est aussi fonction du cadre de vie professionnelle.

Cela passe par l'architecture et l'aménagement d'espaces conviviaux et respectueux de l'environnement. Cela touche aussi à l'insonorisation, puisque la pollution sonore des écoles est une réalité nuisible au quotidien. Celle-ci a un impact réel sur la santé et sur les capacités cognitives. Cela concerne la qualité de l'air aux abords des écoles, mais également une prise en considération du biorythme des enfants et des adolescents dans l'organisation du rythme scolaire.

Une attention particulière doit être accordée au fléau du harcèlement scolaire qui touche en moyenne 16% des enfants âgés de 10 à 19 ans.

Défi s'engage à :

- repenser l'aménagement des cours de récréation pour en faire des espaces apaisés où chacun trouve sa place.
- créer des espaces de parole régulés où les enfants peuvent déposer leurs émotions, sans dénoncer, sans nommer, sans identifier leurs agresseurs, et mettre en place un conseil de discipline pour les cas les plus graves de harcèlement.
- former l'ensemble de l'équipe éducative (enseignants, éducateurs, accueillants, agents CPMS, directions) à la détection et à la gestion du harcèlement scolaire.
- garantir l'accès à des sanitaires de qualité.
- remplacer les sonneries stridentes par des intermèdes musicaux.
- verduriser les bâtiments scolaires (toitures) et les cours de récréation. Articuler les infrastructures scolaires avec des environnements ouverts (jardins, parcs, places, zones piétonnes, agoras) facilitant la circulation sécurisée des piétons, les rencontres sociales, les liens intergénérationnels.
- intégrer les écoles dans les plans de quartier et prévoir des infrastructures scolaires dans les nouveaux ensembles immobiliers (quartiers urbains, lotissements semi-ruraux, zones multifonctionnelles...).
- veiller à la place du corps dans le quotidien scolaire : ergonomie du mobilier, espaces de relaxation et d'aération, éducation à la santé et à l'hygiène, équilibres alimentaires, fontaines d'eau, pratiques sportives, insonorisation des espaces (classes, réfectoires, salles de sport ...).

- repenser les rythmes scolaires, entre autres avec l'aide des associations préoccupées par le bien-être familial, l'organisation des loisirs, l'éducation populaire.

Proposition n°15 : Assurer un enseignement inclusif

Pour différentes raisons, des familles peuvent se sentir éloignées des codes de l'école en Fédération Wallonie-Bruxelles : il y a les familles allophones, les parents peu scolarisés, les parcours de vie chaotiques, les expériences migratoires douloureuses, la rupture de la scolarité dans un contexte de guerre ou de fuite... Pour les enfants et les adolescents porteurs de ces vécus, un travail complexe est requis de la part des enseignants : consolider la langue des apprentissages, familiariser avec les consignes et les exigences scolaires, lever les malentendus culturels, détecter les implicites...

Par ailleurs, depuis la rentrée scolaire de septembre 2017, les établissements de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire doivent proposer des aménagements raisonnables aux élèves qui présentent des « besoins spécifiques » diagnostiqués, sur la base d'un dialogue constructif entre l'équipe éducative, les parents, l'élève et, le cas échéant, des spécialistes concernés par la situation.

Assurer un enseignement inclusif au bénéfice des élèves présentant des parcours de vie difficiles, des handicaps socioculturels, des difficultés ou troubles d'apprentissage ou porteurs de handicaps profite à l'ensemble de la communauté scolaire et pose les jalons d'une société plus inclusive à tous niveaux.

Défi s'engage à :

- donner toute la place nécessaire au français langue étrangère et au français langue des apprentissages, tant au niveau de l'enseignement primaire que secondaire, pour faciliter l'inclusion des élèves allophones ou faibles usagers du français.
- former les enseignants aux gestes, postures et langages pédagogiques adaptés aux élèves issus des cultures populaires.
- intégrer la dimension de l'interculturalité dans la formation initiale et continuée de l'ensemble des personnels.
- renforcer les mécanismes d'intégration d'élèves relevant de l'enseignement spécialisé et d'inclusion d'élèves dont la situation personnelle nécessite des aménagements matériels, organisationnels, pédagogiques.
- affirmer toute la pertinence de l'enseignement spécialisé pour les élèves lourdement affectés, a fortiori dans un contexte où l'inclusion et l'intégration ne sont que trop rarement mis en œuvre. Tendre à ce que tous les élèves relevant du type 8 (troubles de l'apprentissage) soient systématiquement inclus dans l'enseignement ordinaire. Un élève qui fréquente l'enseignement spécialisé coûte trois fois plus cher à la collectivité qu'un élève scolarisé dans l'enseignement ordinaire. Des moyens humains et matériels peuvent donc être aisément transférés afin d'assurer une inclusion sereine et efficace pour la classe, pour l'enseignant ainsi que pour l'élève qui en fait l'objet.
- sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs (directions, éducateurs, enseignants, élèves, CPMS, associations de parents, d'aide aux parents et de soutien scolaire) sur les particularités des troubles d'apprentissage.

- diffuser largement les outils à disposition pour une mise en place bienveillante d'aménagements raisonnables, et insister sur leur nature non contraignante.
- organiser des journées pédagogiques en partenariat avec les futurs pôles de références.
- améliorer la compréhension des troubles et difficultés d'apprentissage au sein de la formation initiale des enseignants.

Proposition n°16 : Garantir une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras) est un droit et une nécessité aux nombreux enjeux de santé publique et d'équilibre affectif.

Favoriser une meilleure éducation, y compris à l'école, permet aux jeunes d'obtenir des réponses aux questions qu'ils se posent, et surtout les incite à se respecter et à respecter l'autre sur le plan des relations sentimentales et sexuelles, mais aussi sur le plan de l'identité du genre.

Depuis 2012, l'Evras est inscrit dans les missions prioritaires de l'école mais les établissements restent libres d'appliquer cette disposition légale selon leur convenance, et de choisir leurs opérateurs d'animation.

Cette situation débouche sur des dérives (absence de garanties sur la qualité et le sérieux des animations) et sur un accès inéquitable à l'Evras selon les établissements et les réseaux.

Or, l'école est le seul lieu qui permet la prévention et la promotion de la santé auprès de l'ensemble des jeunes scolarisés.

C'est pourquoi, DÉFI veut :

- inciter chaque école à prévoir, dans le cadre des plans de pilotage, une stratégie et des objectifs concrets à atteindre quant à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.
- promouvoir, via un label de qualité, les opérateurs d'animation Evras.
- sensibiliser les futurs enseignants à l'Evras et à l'importance du respect de l'identité du genre (femme, homme, transgenre, agenre, etc) et de l'orientation sexuelle (hétérosexualité, LGBT, etc) au sein de la formation initiale et continuée.
- adopter des référentiels en matière d'Evras en précisant les objectifs, les acteurs et les moyens.

Acquérir et développer ses compétences, attiser et déployer sa curiosité et ses talents, se questionner, chercher, trouver

L'enseignement supérieur pourrait être une source de grande fierté pour notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

Avec ses 6 universités, ses 19 hautes écoles, ses 16 écoles supérieures des arts et ses 86 établissements de promotion sociale, ce sont plus de 800 cursus qui sont proposés à nos 210 000 étudiants, du bachelier au master de spécialisation, dans 24 domaines différents.

Pourtant, l'enseignement supérieur fait face à de nombreuses difficultés, mettant un frein à son épanouissement et à son développement tant structurel que pédagogique.

La population estudiantine est en constante évolution. Selon l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES), nous avons connu une augmentation de 36% en 20 ans. Plus récemment, le nombre d'étudiants inscrits a encore augmenté de 3,6% entre 2012 et 2014.

Dépassées par le surplus d'étudiants, les infrastructures ne suivent pas, incitant les établissements supérieurs à repenser leurs campus afin d'absorber le flux tout en garantissant un environnement d'apprentissage optimal. Faut-il concevoir des auditoriums pouvant accueillir plus de 1000 étudiants ? Ou, au contraire, favoriser les classes de 50 étudiants en revoyant les méthodes d'apprentissage, plus adaptées à un petit groupe ?

Dans un sens comme dans l'autre, cette restructuration nécessite un coût considérable, alors que l'enseignement supérieur souffre d'un sous-financement depuis de nombreuses années.

Résultat ? L'enseignement supérieur peine à remplir ses missions. Les étudiants sont sous-encadrés et les membres du personnel des établissements sont en constante surcharge de travail.

Pourtant, les défis sont nombreux.

La pauvreté étudiante est grandissante. Le taux d'échec à l'issue de la première année de bachelier est beaucoup trop élevé, remettant en cause le processus déficient d'orientation des étudiants. Les méthodes d'apprentissages paraissent de plus en plus inadéquates face au nombre croissant d'étudiants, et en décalage avec les besoins du marché de l'emploi. Le contingentement fédéral limitant le nombre de médecins et de dentistes a débouché sur une véritable pénurie de métiers en Wallonie et à Bruxelles. Enfin, l'abondance des fake news dans notre environnement médiatique inquiète, rappelant qu'il incombe aussi à l'enseignement supérieur d'aider les étudiants à développer leur esprit critique.

Chez **DéFI**, notre ambition est de refinancer en priorité l'enseignement supérieur à hauteur de 150 millions d'euros. Cela permettra de dynamiser les mécanismes d'aide à la réussite et à l'orientation en début de parcours, mais aussi de favoriser l'innovation pédagogique, de combattre la précarisation du milieu étudiant, de renforcer les liens entre le supérieur et le monde du travail. Nous voulons également supprimer le contingentement INAMI fixé par le fédéral, refinancer la recherche fondamentale, et enfin valoriser et développer l'enseignement supérieur artistique et de promotion sociale.

NOS PROPOSITIONS EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

Proposition n°17 : Refinancer l'enseignement supérieur à hauteur de 150 millions d'euros

Face aux enjeux auxquels est confrontée notre société, les universités ont plus que jamais un rôle à jouer pour trouver des réponses innovantes. Malgré leur rôle primordial, les universités sont de moins en moins en mesure d'assumer leur rôle aujourd'hui. En cause ? Le manque de moyens. Une situation dénoncée le 29 janvier 2019 dernier par les étudiants, les chercheurs, les professeurs et le personnel technique et administratif des universités, dans une carte blanche intitulée: « *Refinancez nos universités: investissez dans l'avenir de la FWB.* »

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le financement par étudiant a chuté de 22,3% entre 1997 et 2016 dans les universités, et de plus de 15% dans l'enseignement supérieur hors universités (OCDE, 2018). C'est la conséquence du régime de l'enveloppe fermée, en application depuis 1998. Dans ce système, justifié par les mesures d'austérité budgétaire de l'époque, la hausse globale du nombre d'étudiants n'a pas été assortie d'une augmentation du budget total des universités.

Seule une université voyant son nombre d'étudiants augmenter plus rapidement que celui de ses voisines verra son financement s'accroître. Il en résulte une concurrence entre universités, visant à attirer un maximum d'étudiants. La situation est absurde alors que le décret Paysage a notamment pour but de réduire la concurrence entre ces institutions.

Il est urgent de repenser la politique de l'enveloppe fermée imposée aux universités depuis 1998. L'Union européenne recommande d'ailleurs un financement de l'enseignement supérieur à hauteur de 2 % du PIB alors qu'il n'est actuellement que de 1,5% en Belgique selon l'OCDE.

Investir dans l'enseignement supérieur demande bien sûr du courage politique. Ainsi, plus qu'une dépense budgétaire, le refinancement est avant tout un investissement dans les générations futures. C'est également un choix stratégique, car selon l'OCDE (2018), 1 euro investi dans l'enseignement supérieur rapporte 5 euros, à terme, à l'Etat.

Proposition n°18 : Favoriser l'aide à la réussite et garantir une meilleure orientation en début de parcours

La démocratisation de l'enseignement supérieur a augmenté le nombre d'étudiants. Or, il ressort que ces derniers ne sont pas toujours prêts, ni bien orientés.

Si la notion d'année d'études a disparu depuis 2013 au profit d'un système d'accumulation de crédits, il est possible d'estimer le taux d'échec à 60% à l'issue de la première année de bachelier.

Un bloc annuel correspond à un total de 60 crédits à acquérir pour parler de réussite complète. Or, ce nouveau système permet à l'étudiant de poursuivre son cursus en n'ayant acquis que 45 crédits sur 60, lui laissant ainsi des crédits résiduels à rattraper l'année suivante.

Autrement dit, seuls 4 étudiants sur 10 accèdent à la 2^e année sans crédits résiduels, alors que 6 étudiants sur 10 se trouvent en échec partiel.

Parmi ces 60% d'échec, 40% sont le résultat d'une démotivation et / ou d'une erreur d'orientation.

L'organisation d'un encadrement **adapté** et **systematisé**, prenant en compte l'évolution des besoins des étudiants et leurs spécificités, doit être prévu dans l'enseignement supérieur.

Pour **DÉFI**, il faut :

- intégrer certains mécanismes (guidances, tutorats, méthodologie) dans le programme de chaque étudiant en Ba1 et Ba2, et rendre d'autres mécanismes facultatifs (test d'orientation, blocus assistés, ...) **sauf en cas de crédits résiduels**.
- assurer une meilleure transition entre le secondaire et le supérieur en harmonisant davantage les langages en termes de compétences, de savoirs et de savoir-faire (exemple : "pour m'inscrire en Ba1 Médecines vétérinaires, quelles sont les compétences précises conseillées ?"). Dynamiser et promouvoir encore davantage les cellules d'orientation aux études supérieures.
- organiser un test d'évaluation par une procédure uniformisée au sein des universités et hautes écoles de façon à aider les élèves à s'orienter sans caractère contraignant, vers une filière ou une autre.
- revaloriser les outils de soutien de types : guidances, tutorats, parrainages, blocus assistés, tests d'orientation, et en insistant sur leur effet préventif.
- améliorer le financement de ces mécanismes d'aide à la réussite au moyen d'une enveloppe budgétaire spécifique.
- favoriser l'organisation d'examens blancs facultatifs au cours des premiers mois, pour les étudiants en Ba1.
- rendre obligatoire l'organisation d'une séance de questions-réponses, lors du dernier cours avant l'examen.
- rendre obligatoire la publication de ressources sur internet et l'accès aux supports de cours écrits.
- sensibiliser aux dangers de l'assistance pédagogique organisée par des acteurs privés, souvent très onéreuse et inadéquate.
- entamer une réflexion sur les effets positifs et pervers du système d'accumulation des crédits.

Proposition n°19 : Favoriser les innovations pédagogiques et l'échange de pratiques

L'enseignement obligatoire connaît une réforme d'envergure. Il est question d'évaluation des établissements et des enseignants. On veut y mettre l'accent sur l'acquisition de la langue d'apprentissage et les codes scolaires, y développer la créativité, modifier la posture des élèves et de l'enseignant dans les classes, moderniser les méthodes pédagogiques.

Mais qu'en est-il de l'enseignement supérieur ?

Notre objectif est-il uniquement de gravir les échelons des classements internationaux axés principalement sur la recherche et les publications ? Ou plutôt garantir à tous les étudiants un enseignement de qualité aux pédagogies innovantes ?

Tout comme dans l'enseignement obligatoire, l'enseignement supérieur regorge de projets-pilotes, d'initiatives originales, de lieux de rencontres et d'échanges de pratiques. Pour **DÉFI**, ceux-ci

manquent encore de visibilité et continuent de faire l'objet de nombreuses réticences auprès du corps professoral.

En préservant ce qui constitue l'ADN et les particularités de notre enseignement supérieur, il convient d'inscrire nos hautes écoles et nos universités dans une dynamique de transformation de leurs pratiques pédagogiques.

Pour **DéFI**, il faut :

- favoriser un enseignement hybride alliant un apprentissage « classique » (cours magistraux) et une utilisation de eLearning, du numérique et / ou d'apprentissage par problèmes, en débats, par projet et en petits groupes.
- promouvoir les outils innovants tels que les capsules vidéos, les séances de cours en podcast, les programmes de lecture préalables à une séance de cours davantage axée sur l'échange entre l'enseignant et les étudiants (la classe inversée).
- soutenir les projets-pilotes visant à réinventer les méthodes d'apprentissage sur l'ensemble d'un niveau de cursus (un bachelier ou un master entier).
- poursuivre le développement de la formation en ligne ouverte à tous (MOOC) assurant un accès à l'enseignement supérieur à des étudiants dispersés géographiquement.
- développer les échanges de bonnes pratiques pédagogiques entre enseignants en renforçant la visibilité des centres didactiques attachés aux pôles académiques.
- promouvoir l'observation entre pairs, telle que cela se fait couramment dans les pays anglo-saxons.
- établir un classement des universités et des hautes écoles en fonction de l'excellence de leur enseignement et de leurs pratiques pédagogiques, par le biais du travail de l'ARES et / ou des pôles académiques.
- systématiser l'évaluation des enseignants par le biais d'enquêtes et de questionnaires anonymes, afin d'éclairer les enseignants sur leurs forces et faiblesses ; utiliser le résultat de ces enquêtes afin d'améliorer leurs pratiques pédagogiques.

Proposition n°20 : Assurer la transition entre l'enseignement supérieur et le monde du travail

Selon une récente étude IPSOS (février 2019) sur *L'avenir du travail et son impact sur l'éducation de demain en Europe*, 59% des étudiants belges seulement se sentent suffisamment préparés par leur système éducatif pour entrer dans le monde du travail. Toutefois, parmi ceux-ci, 6 étudiants francophones sur 10 sont inquiets pour leur avenir professionnel, contre seulement 3 flamands sur 10.

Si l'enseignement supérieur reste une valeur sûre auprès des jeunes et du monde du travail, celui-ci doit évoluer en assurant davantage la transition entre les études et le milieu professionnel.

La mise à l'emploi de nos étudiants est satisfaisante, voire bonne, en fonction des filières et des professions, mais il leur manque des compétences transversales ("soft skills") et une capacité d'adaptation aux réalités du marché du travail caractérisé par une constante évolution.

Cette récente étude montre encore que, **selon les recruteurs et les jeunes européens, l'orientation et l'expérience professionnelles doivent être développées en priorité.**

C'est pourquoi, **Défi** souhaite :

- renforcer les « soft skills » des étudiants, comme les compétences relationnelles, la capacité à s'auto-former, la résolution de problèmes, la gestion du temps, l'esprit collectif, la motivation, l'autonomie, plus en accord avec les attentes du marché du travail.
- renforcer l'orientation professionnelle (accompagnement, conseils, curriculum vitae, information sur le marché du travail, le droit du travail, le fonctionnement entrepreneurial, etc.) et en faire une priorité et une mission de service public.
- promouvoir « le projet d'insertion professionnelle » tel qu'il est établi dans les universités françaises depuis 10 ans, pour les étudiants de Ba1 et Ba2. En France, 30% des étudiants inscrits dans ce travail réflexif sur un métier se réorientent avant la fin de leur bachelier.
- développer le networking professionnel grâce à des moments d'échanges entre étudiants et travailleurs tout au long du cursus.
- développer davantage l'insertion professionnelle via des études de cas (ASBL, ONG, école, administration,...) et projets d'entreprises afin de confronter les étudiants à la réalité du monde économique.
- renforcer l'offre de stages en entreprises dans les programmes d'études.
- renforcer et développer les formules de formation en alternance, particulièrement pour les étudiants en dernière année de master.
- soutenir et promouvoir les systèmes de bourses d'études (programmes types WBI, AWEX).
- poursuivre la promotion du statut d'étudiant-indépendant qui favorise l'entrepreneuriat au cours des études.
- poursuivre la simplification administrative des équivalences des diplômes, en se référant aux systèmes les plus efficaces.

Proposition n°21 : Faire de nos étudiants des citoyens à l'esprit critique

Fake news, désinformation, information, rumeur, théorie du complot... Autant de termes qui côtoient notre quotidien médiatique, mais dont nous ne comprenons pas toujours le sens.

Selon un sondage d'opinion européenne (Eurobaromètre, février 2018), 46% des 15-24 ans font confiance aux sites Internet de diffusion de vidéos et aux podcasts, et 36% de cette même tranche d'âge se fient aux réseaux sociaux et aux applications de messages.

Le jeune fait davantage confiance aux informations transmises par ses « proches » qu'à des journalistes et des professeurs.

Internet est devenu la première source d'informations des jeunes. Or, il n'est pas aisé de distinguer une information d'une opinion, une rumeur d'une publicité. Il faut hiérarchiser l'information, réfléchir, identifier l'auteur et ses sources. Par conséquent, il faut prendre du recul par rapport à l'information reçue.

C'est justement cet esprit critique qui semble faire cruellement défaut aux jeunes générations.

Chez **DéFI**, nous voulons:

- entamer une réflexion fondamentale sur la formation à un esprit critique, dans l'enseignement obligatoire mais aussi dans l'enseignement supérieur.
- inciter à la création d'un cours de critique de l'information dans le cursus de tout étudiant, dès le début de son parcours.
- promouvoir les innovations pédagogiques dédiées au développement des compétences d'analyse, de confrontation des sources et de positionnement critique face à un sujet déterminé.
- augmenter le budget accordé au Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM), dont les ressources actuelles sont actuellement limitées à 1,1 million d'euros par an, soit 1 euro par élève de l'enseignement maternel, fondamental, secondaire et supérieur.

Proposition n°22 : Réduire la précarisation du milieu étudiant

Parler de précarisation du milieu étudiant en Belgique francophone peut paraître déplacé au regard de la situation économique de nombreux pays. Et pourtant, il s'agit bien d'une réalité de notre enseignement supérieur, tant au sein des universités que des hautes écoles.

La pauvreté étudiante est grandissante. Entre 2002 et 2006, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration a été multiplié par sept. Les demandes de bourses ont augmenté de 21% depuis 2012. Plus de 150.000 étudiants introduisent chaque année une demande de bourse. On estime qu'un étudiant sur deux est contraint de travailler pour financer ses études¹.

En parallèle, le coût des études ne cesse d'augmenter et nuit, à terme, à la réussite des étudiants. Une année d'études coûte en moyenne entre 8.000 et 12.000 euros. Ajoutés au minerval annuel, se trouvent aussi à charge des étudiants le loyer d'un kot, le coût des déplacements, l'achat d'un ordinateur et celui du matériel pédagogique (syllabi et autres outils spécifiques à une formation).

Pour pallier ce problème, de nombreux étudiants font le choix d'études plus courtes au détriment d'une vocation rêvée. Ils renoncent parfois à des biens de première nécessité, à des soins de santé, voire tombent dans la prostitution comme l'a révélé le phénomène des « sugar babies ».

Il est essentiel que l'accès aux études supérieures reste un droit, et non un privilège.

C'est la raison pour laquelle **DéFI** s'engage à :

¹ Ces chiffres sont fournis par la Fédération des étudiants francophones (FEF) et l'Union des étudiants de la Communauté française (Unécof).

- revoir les critères d'obtention des bourses en adaptant le système de « globalisation des revenus » afin qu'il tienne compte uniquement du revenu des parents ou de la personne en charge de l'étudiant, et non de l'ensemble des individus résidant sous le même toit que l'étudiant.
- faciliter les procédures d'obtention des bourses caractérisées par des lourdeurs et incongruités administratives.
- donner la possibilité d'étaler les droits d'inscription lorsque la situation de l'étudiant le nécessite.
- réduire le coût des supports de cours et soutenir les initiatives d'achat et de location de matériel d'études.
- octroyer **une allocation-loyer aux étudiants wallons et bruxellois occupant un kot, lorsque ces étudiants sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles dont les locaux se situent à plus d'une heure de leur domicile familial** (voir volet « logement » du programme DÉFI).
- autoriser toutes les Agences Immobilières Sociales à prendre en gestion des kots et des studios de petite taille (voir volet « logement » du programme DÉFI).
- soutenir et accompagner le développement de nouveaux pôles de logements étudiants (voir volet « logement » du programme DÉFI).
- poursuivre la simplification administrative des équivalences des diplômes, en se référant aux systèmes les plus efficaces, particulièrement pour les étudiants étrangers.
- généraliser la possibilité d'inscription des demandeurs d'asile dans l'enseignement supérieur.

Proposition n°23: Supprimer le contingentement INAMI fixé par le fédéral

Tout au long de la législature, DÉFI a dénoncé le système de contingentement instauré à l'encontre des étudiants en médecine et en dentisterie.

Le contingentement fédéral limitant le nombre de médecins et de dentistes a montré ses effets pervers et négatifs, tant sur le terrain de l'offre médicale qu'au niveau des études universitaires permettant d'accéder à ces professions.

Le seul résultat de cette politique de contingentement est de générer une pénurie de médecins déjà effective en Wallonie et en germe à Bruxelles. Ces pénuries sont scientifiquement démontrées et posent un problème important en termes de santé publique pour la population. Selon les dernières estimations, 119 communes wallonnes sur les 262 sont confrontées à une pénurie de médecins généralistes. A Bruxelles, 45% des généralistes seront à la pension d'ici 10 ans, et près d'un quart des quartiers bruxellois sont déjà considérés en pénurie.

Le constat est identique pour les médecins-spécialistes. Près d'un patient sur cinq dénonce un délai d'attente pour obtenir un rendez-vous chez le spécialiste. Or, les délais d'attente dépendent de l'effectif disponible réduit par les énormes difficultés à recruter certains profils.

Ce système plonge également les étudiants dans l'incertitude, alors qu'ils ont décidé d'entamer des études aussi longues qu'essentiels. Sur 1.138 étudiants admis en médecine et en dentisterie en

2018, un peu moins de 600 diplômés obtiendront à l'issue de leurs études un numéro INAMI leur permettant de pratiquer en Belgique.

Récemment, l'annonce par la ministre de la Santé, Maggie De Block, d'un possible verrou supplémentaire à l'obtention du fameux sésame a, une nouvelle fois, soulevé l'indignation auprès de la communauté étudiante en médecine et de l'ensemble des citoyens.

Pour **DéFI**, il faut :

- Abroger le système dit du numerus clausus limitant le nombre global de médecins, et de dentistes, au nom de l'inadéquation du système et de la pénurie de médecins dans certaines zones et certaines spécialisations.
- Etablir un diagnostic et des projections scientifiques concernant les besoins en profession de soins de santé des francophones.
- Faire confiance aux universités en reconnaissant leur capacité à garantir une formation de qualité et à fixer leurs modalités de sélection tout au long du cursus universitaire ;

NOS PROPOSITIONS EN ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE :

Proposition n°24 : Valoriser l'enseignement supérieur artistique

Depuis leur intégration officielle, en 1999, dans le système d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les écoles supérieures des arts ont eu à se conformer à différentes réformes, notamment le décret de Bologne puis le décret Paysage. Face à l'implémentation de ces décrets pour l'enseignement supérieur artistique, trois lacunes sont pointées :

1. Pour se conformer au décret Bologne, les études d'arts ont été scindées en un bachelier de trois ans et un master d'un an. Mais la différence entre les deux niveaux d'étude est encore jugée peu perceptible, selon l'Aeqes. La situation est due notamment au fait que la recherche, qui caractérise le master, peine à trouver sa place dans le secteur des arts de Belgique francophone.
2. Autre constat: les étudiants de la FWB sont peu mobiles. Ils sont en effet peu nombreux à réaliser un Erasmus ou un stage à l'étranger.
3. Le nombre important de jeunes formés par nos écoles supérieur d'art par rapport aux besoins du marché de l'emploi.

Pour améliorer la situation, **DéFI** suggère :

- d'accentuer la différence entre bachelier et master, en allongeant les masters de théâtre d'un an, afin de pouvoir intégrer l'initiation à la recherche en arts et un travail de fin de cycle de niveau master.
- de veiller davantage à la mobilité internationale des étudiants des écoles supérieurs d'art, via des incitants spécifiques.
- de plancher sur la question du nombre d'écoles supérieures d'art et du nombre d'élèves formés en leur sein. La FWB forme quelque 150 comédiens par an, ce qui, à entendre les artistes et responsables du secteur, serait excessif. Certains, même des professeurs, disent que l'on forme quelques acteurs extraordinaires mais que l'on forme aussi beaucoup de

chômeurs potentiels. Notre enseignement supérieur offre des formations de qualité et ne vise pas, bien sûr, que la mise à l'emploi mais la réflexion mérite d'être posée. Une analyse en lien avec les organismes régionaux liés à l'emploi par rapport aux besoins doit être menée.

Proposition n°25 : Évaluer les effets du décret "Paysage"

En 2014, le gouvernement lançait une réforme de l'enseignement supérieur, concrétisée dans le décret "Paysage". Ce décret visait plusieurs objectifs :

- L'harmonisation et l'unicité du paysage de l'enseignement supérieur;
- La démocratisation de l'accès aux études;
- L'accroissement des synergies et des collaborations entre établissements;
- Le renforcement de la visibilité internationale;
- La stimulation de l'étudiant qui pourra davantage individualiser son parcours.

Le décret "Paysage" a fait l'objet d'un certain nombre de critiques. L'année dernière, ce sont 400 professeurs issus de toutes les universités francophones qui ont adressé une lettre ouverte au ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt.

Ils y dénonçaient les effets indésirables de la réforme de l'enseignement supérieur intervenue en 2014. Selon eux, le décret Paysage est à l'origine d'une déresponsabilisation des étudiants : sentiment erroné de réussite, impression de liberté totale dans l'organisation du parcours, report du moment où des jeunes constatent leur difficulté à poursuivre, charge administrative énorme pour les universités, dévalorisation des diplômes....

DéFI propose d'objectiver ces constats en lançant **une évaluation externe et scientifique du Décret Paysage**. L'évaluation permettra de mettre en évidence les points forts et les points faibles du décret. Cette analyse pourra être à la base de modifications éventuelles du décret "Paysage", afin de rendre celui-ci plus efficient dans l'atteinte de ses objectifs.

NOTRE PROPOSITION EN PROMOTION SOCIALE :

Proposition n°26 : Développer l'enseignement de la Promotion sociale

L'enseignement de la Promotion sociale est un acteur central du droit à la qualification tout au long de la vie.

Pour **DéFI**, le travail c'est la reconnaissance d'un engagement dans la collectivité, mais nous refusons que le travail ne soit demain que le privilège de quelques-uns.

Il nous paraît, dès lors, essentiel de garantir à tous les citoyens aux parcours de vie diversifiés la possibilité de se former, et ainsi de favoriser leur insertion professionnelle et sociale.

Nous voulons:

- démultiplier les passerelles avec les opérateurs de formation, notamment en s'appuyant sur l'incitation financière des différentes modalités de reconnaissance des acquis et développer les certificats délivrés par l'enseignement de promotion sociale.
- regrouper en un "certificat de compétences professionnelles" unique les certifications de la formation professionnelle (IFAPME, Sfpme, Forem et Bruxelles Formation), de

l'enseignement de la promotion sociale, ainsi que les titres de compétence de la Validation des compétences (délivrés par le consortium regroupant les opérateurs cités et l'Enseignement de promotion sociale).

- développer la validation des compétences organisée par les écoles de promotion sociale, en révisant notamment l'Accord de coopération sur la validation des compétences.
- développer la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) dans l'enseignement supérieur de promotion sociale.
- améliorer et élargir, en coopération avec les Régions wallonne et bruxelloise, les possibilités d'accès pour les chercheurs d'emploi à la dispense et au maintien des droits pour reprise d'études dans les formations qualifiantes et certifiantes en promotion sociale.

NOTRE PROPOSITION EN RECHERCHE FONDAMENTALE :

Proposition n°27 : Refinancer la recherche fondamentale (FNRS et hors FNRS)

Régulièrement, nos universités et nos chercheurs s'alarment du manque de financement structurel dont souffre le Fonds de la recherche scientifique (FNRS). Celui-ci est financé à 60% par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le FNRS a pourtant un rôle fondamental : il est le centre qui finance une grande partie de la recherche et des chercheurs de la Belgique francophone, basé sur des appels à candidatures et projets. Il se concentre surtout sur la recherche fondamentale qui a pour principal objectif la compréhension de phénomènes.

Véronique Halloin, la secrétaire générale du FNRS regrette: *«de ne pouvoir financer que 20% des demandes qui nous parviennent pour une recherche ou un doctorat, alors que 60 % des sujets de recherche proposés sont qualifiés, après évaluation, d'exceptionnels ou d'excellents.»*

Le FNRS fait face à un manque de financement structurel par rapport au nombre de chercheurs et au coût croissant des recherches scientifiques. Un premier refinancement de la recherche fondamentale au travers du FNRS a eu lieu sous cette législature : 8 millions d'euros à partir de 2018, ce qui représente 5% de son budget 2017. C'est un premier pas.

En matière de recherche fondamentale, **DéFI** souhaite aller plus loin et **refinancer massivement le FNRS en deux étapes :**

1. Un financement complet et structurel des 6 priorités du Plan Stratégique du FNRS d'ici la fin de la législature

Concrètement, les 6 priorités du Plan Stratégique du FNRS - Phare 2025 sont une première étape pour se rapprocher des objectifs européens. Les 6 priorités stratégiques sont chiffrées, tant au niveau de leurs objectifs que de leurs impacts budgétaires. Elles demandent un complément de financement de 56,9 millions d'euros, soit une augmentation d'à peu près 30% des subventions publiques totales reçues par le FNRS.

Les 6 priorités :

- Soutenir la recherche fondamentale dans tous les domaines scientifiques ;
- Intensifier la recherche stratégique ;
- Amplifier l'international ;

- Développer la recherche interdisciplinaire ;
- Encourager les projets à risque ;
- Des équipements et infrastructures de pointe au service de la recherche fondamentale et de l'innovation.

2. A moyen terme, DéFI souhaite une augmentation de 50 % des moyens publics accordés aux acteurs de la recherche en FWB afin de rencontrer les objectifs européens.

Le financement de la recherche scientifique par le secteur de l'Etat est trop faible en Belgique quand on le compare à ses voisins. Les données d'Eurostat montrent qu'en 2015, les crédits budgétaires belges de recherche et de développement ne représentaient que 0,62% du PIB de la Belgique. Sachant que le financement par la Flandre est relativement plus important.

Pourtant, investir dans la recherche constitue l'engagement à long terme le plus efficace et le plus durable qui puisse être réalisé : la création et la diffusion du savoir sont des atouts majeurs de compétitivité et de croissance tant au niveau économique que social. C'est dans cette perspective que le FNRS doit être renforcé comme outil de développement de la recherche dans tout le paysage de l'enseignement supérieur de la FWB

En matière de recherche (**hors FNRS**), **DéFI** propose également :

- Ouvrir un centre de recherche interuniversitaire dédié à la recherche sur les nouvelles formes de gouvernance, de participation et d'action citoyennes.
- Piloter une instance inter-universitaire chargée de proposer un plan d'actions favorisant une meilleure connaissance du monde et de la civilisation arabes ainsi que de l'islam, afin de prévenir les radicalismes.
- Instituer une coordination accrue des organismes régionaux de recherche (Innoviris et et le Service public wallon de la recherche) via la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Culture : être ou ne pas être un artiste

De tout temps, le mot culture se réfère à l'action de fertiliser la terre. Au sens figuré, la culture est l'effort de fertilisation de l'esprit. La culture permet à l'homme de se connaître, de se réaliser, de créer, de s'émerveiller, de communiquer, d'ouvrir son esprit et de devenir un citoyen libre et critique.

Facteur essentiel d'épanouissement, de création et de socialisation, la culture renforce, en outre, la participation des citoyens à la société, la qualité de la vie associative, la prévention des problèmes sociaux et d'exclusion. La culture nous affranchit des dogmes et des idées "prêt-à-porter" au plus grand bénéfice de l'exercice de nos libertés. **C'est pourquoi elle est au cœur des engagements de DéFI.**

Par rapport au fonctionnement de la société, l'activité artistique et culturelle ne peut pas être qu'un supplément facultatif, « un luxe » dont on doit se passer tant que les problèmes sociaux ne sont pas résolus. Au contraire, les secteurs créatifs et culturels portent en leur sein des germes de solutions aux différents problèmes sociétaux.

Pour **DéFI**, la culture est également un facteur fondamental de développement de l'esprit critique. Elle contribue à susciter le débat et l'interrogation sur un certain nombre de valeurs, de modèles, de convictions – et par voie de conséquence sur la façon dont notre communauté imagine son propre avenir.

NOS PROPOSITIONS POUR LES ARTISTES :

Que serait une société sans créateurs, sans acteurs, sans artistes ? Quelle est la place que notre société accorde aux artistes ?

DéFI fait siens les échanges et conclusions de l'atelier "Artistes au centre" de l'opération Bouger les Lignes : *" La question de la situation et du statut des artistes est une question vitale. Les artistes se sentent comme des parias et « remettre les artistes au centre » ne peut se faire sans s'attaquer prioritairement à cette question de la situation et du statut des artistes. Par ailleurs, le statut des artistes recouvre dans les faits plusieurs dimensions qui se superposent : le statut social et fiscal pour lequel des solutions doivent en partie être traitées au niveau fédéral (...), le statut symbolique qui met en évidence le manque de considération dont se plaignent les artistes (...), le statut professionnel qui recouvre les pratiques et relations à revoir en profondeur de manière à valoriser le travail et la place de l'artiste."*

Proposition n°28 : La fin de la chasse aux sorcières et un statut simplifié pour les artistes

- **DéFI** veut que les **artistes soient enfin véritablement mis au centre** en les dotant d'un statut simplifié et viable.

La recommandation de 1980 (recommandation de l'UNESCO relative à la condition de l'artiste du 27 octobre 1980) invitait les États membres à "s'efforcer de prendre les mesures utiles pour que les artistes bénéficient des droits conférés à une catégorie comparable de la population active par la législation nationale et internationale en matière d'emploi, de conditions de vie et de travail, et veiller à ce que l'artiste dit autonome bénéficie dans des limites raisonnables d'une protection en matière de revenus et de sécurité sociale." Il est nécessaire à présent d'apporter des modifications au régime actuel telles que : assouplir l'entrée dans le 'statut' d'artiste, l'élargir à un plus grand nombre,

accentuer la protection des artistes, ou encore corriger les critères permettant de bénéficier des avantages liés au 'statut'.

Depuis plusieurs années, DéFI milite pour la mise en place d'un statut qui permette aux artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles de vivre correctement. Les artistes et les créateurs exercent un rôle de cohésion sociale incontournable et doivent pouvoir s'exprimer librement dans notre société, afin d'interroger le sens de celle-ci.

DéFI souhaite entre autres que

- l'ONEM en dialogue avec les fédérations professionnelles, les Communautés et les Régions, définisse les fonctions artistiques et techniques en accord avec la nature réelle de l'activité exercée par le travailleur, clarifie et harmonise les règles de l'ONEM, en les rendant plus conformes à la réalité des situations.
- une améliorations du statut des techniciens ;
- une protection de l'intermittence ;
- l'adaptation de la règle de l'emploi convenable ;
- la révision de la « règle du cumul » (cfr dépôt de la proposition de loi cosigné par DéFI).

- **DéFI** souhaite **promouvoir une politique d'emploi artistique volontaire et ambitieuse.**

Les structures artistiques consacrent une part trop grande des montants alloués au secteur culturel à des tâches administratives ou purement techniques alors que la part revenant directement à la création et aux artistes évolue négativement. Actuellement, fixer des quotas minimaux d'emplois artistiques dans les contrats-programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas une obligation décrétole et dépend donc de la volonté du ministère. DéFI propose d'imposer une obligation d'emplois dans les contrats-programmes quinquennaux et de prévoir des sanctions en cas de non-respect de ces quotas précis. Cette obligation serait fixée en analysant avec les fédérations professionnelles du secteur, l'établissement d'un pourcentage minimum d'emploi artistique dit « à cliquet », c'est à dire s'établissant par paliers sur base du montant de la subvention structurelle de l'opérateur, et tenant compte de la part de « frais fixe » de l'opérateur.

Le soutien à la création artistique doit également mieux saisir et se concevoir dans les phases de création et de promotion.

L'accompagnement des artistes et créateurs soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait se décliner par l'élaboration d'un plan "projet de vie", plan qui vise à soutenir les artistes et créateurs face aux obligations administratives actuelles, notamment leur exigence de recherche d'emploi (cfr ce qui est mis en place pour les sportifs de haut niveau par exemple).

Enfin, DéFI demande de mettre en place, en lien avec les Régions wallonne et bruxelloise, un cadastre de l'emploi artistique, sur base d'une nomenclature unifiée, ce qui permettra de disposer d'un état des lieux objectif et précis.

- **DéFI** veut **favoriser l'émergence de créateurs et opérateurs culturels nouveaux**

DéFI souhaite favoriser l'émergence et la diffusion d'opérateurs et de domaines nouveaux (arts numériques, arts de la rue et du cirque, jeu vidéo amateur,...).

Cela passe notamment par :

★ le développement des résidences d'artistes et des lieux d'occupation précaire

- résidences d'artistes : A l'instar de ce qui se fait en France, DéFI souhaite le développement de résidences d'artiste, sous la forme par exemple de logements équipés d'ateliers et proposés à des loyers modérés aux artistes sélectionnés. Ceux-ci sont portés l'entité partenaire via des expositions et acquisition d'œuvres.
- occupation précaire : il s'agit d'une occupation pour quelques mois, avec l'accord du propriétaire (par exemple, des immeubles en attente d'un projet, non occupés

ou abandonnés). Cela permet d'avoir une valorisation provisoire du bâtiment. Soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou les régions, ces projets culturels constituent des événements et performances artistiques intéressants combinant émergence de nouveaux artistes et intérêt touristique.

★ l'accès facilité à la subvention de création

L'accès à la subvention de création passe par une simplification des démarches administratives et l'introduction des demandes de subsidiation ou de reconnaissance.

★ une mise en lumière des artistes issus des Académies d'art et de musique

La Fédération Wallonie-Bruxelles compte un réseau extraordinaire de lieux d'apprentissage culturel, les Académies. Il y passe parfois des diamants portés par des professeurs extraordinaires mais trop peu mis en avant par la Fédération. DÉFI souhaite un moment ou un prix annuel rassemblant les meilleurs élèves des Académies de la Fédération, en partenariat avec la radio-télévision de service public.

- **DÉFI** souhaite également soutenir **les artistes amateurs** et développer les lieux de répétition, de création et de diffusion qui leur sont destinés. Cela passe notamment par :
 - ★ la mise à disposition de salles à des artistes amateurs pour des répétitions, des présentations, des expositions, etc.
 - ★ La mise en place d'un prix FWB, en collaboration avec les fédérations artistiques et la RTBF, pour repérer et mettre en avant les créations et les artistes amateurs qui méritent une reconnaissance.

Proposition n°29 : Arts de la scène - soutien au secteur et clarification de la politique d'octroi des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Une des questions de base de toute politique de soutien aux créateurs et aux artistes est la suivante : comment concilier intervention de l'autorité publique et liberté de création ? Pour DÉFI, les critères de subventionnement ne doivent pénaliser ni le succès auprès du public ni les recherches originales. Ils doivent permettre de soutenir la création et l'emploi artistique (cfr supra) et défavoriser l'accès à la culture pour tous les citoyens. Il convient également d'éviter les conflits d'intérêts et les choix politiquement affinitaires dans les ASBL subventionnées par les pouvoirs publics. Enfin, la transparence des procédures de sélection artistique constitue une exigence essentielle.

Concrètement, **DÉFI** propose :

- un annuaire numérique de tous les subsides de la FWB

DÉFI souhaite que la FWB produise un cadastre des subventions dans le secteur culturel, en collaboration avec les communes et les Régions, afin d'avoir une vue globale sur les sources de financement des acteurs culturels. Ce cadastre sera mis en ligne dans un annuaire numérique et permettra à tout citoyen de consulter une description des projets et le montant des subsides attribués aux musées, associations et autres institutions, comme cela se fait déjà dans d'autres Etats.

- de favoriser l'indépendance dans l'octroi des subventions

Cela passe par des instances d'avis non politisées qui font largement l'unanimité dans le secteur. DÉFI sera attentif et évaluera la mise-en-place du récent décret « nouvelle gouvernance culturelle ».

- relancer l'Observatoire des politiques culturelles

Évaluer, dépolitiser et relancer l'Observatoire des politiques culturelles sera très utile afin de mieux connaître, de mesurer les politiques menées par les provinces, communes, Régions et la

Fédération Wallonie-Bruxelles et de favoriser la transparence, la mise en réseau, les collaborations et les mutualisations.

- appuyer les mutualisations entre les opérateurs culturels

- la mise en place d'un « chèque-cadeau culturel »

Vendu dans différentes enseignes, ce sera un accès à des spectacles aux choix d'institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'occasion d'offrir un cadeau original qui soutient le secteur des arts de la scène.

Proposition n°30 : Un agenda numérique des informations culturelles et des espaces numériques d'information

DéFI souhaite renforcer la diffusion de toutes les informations culturelles via un agenda unique et numérique, faisant le lien entre les communes, les provinces, les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles, en partenariat avec les sites Culture.be et Agenda.brussels. Les centres culturels et bibliothèques publiques doivent proposer des espaces d'accès aux informations culturelles numériques, spécialement pour les familles ne disposant pas de ces possibilités.

Proposition n°31 : Élargir le tax-shelter à d'autres secteurs culturels

Une étude complète et une analyse financière doivent être menées pour étendre le système de tax-shelter cinéma aux arts de la scène et création design.

NOS PROPOSITIONS POUR LES MÉDIAS :

Proposition n° 32 : La radio de télévision de service public : plus d'émissions culturelles et moins de pub

- DéFI souhaite moins de publicité à la RTBF et davantage d'émissions de service public de qualité

Réaliste, **DéFI** sait qu'une suppression immédiate totale de la publicité à la RTBF n'est financièrement pas possible pour l'institution. Cependant, **DéFI** demande, dans un premier temps, la réalisation d'une étude en vue de supprimer à terme la publicité à la RTBF. Ailleurs en Europe, plusieurs chaînes publiques ont déjà sauté le pas, comme TVE en Espagne, où la publicité a totalement disparu de la télévision publique depuis 2010. Les rentrées de la RTBF (357,4 millions en 2017) sont composées à 72% par la dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles (243,4 millions de dotation ordinaire + 7,7 millions de dotation pension + 9,2 millions de dotation TV5 en 2017), à 21% par la publicité (71 millions en 2017) et 7% sont issus d'autres recettes.

Une des raisons qui plaide en faveur de la suppression de la publicité commerciale sur le service public est le lien direct entre la pub et le type de programme. Pour attirer les publicitaires, la RTBF adapte sa grille d'émissions : il s'agit d'émissions souvent coûteuses, relevant peu des missions de "service public" et qui sont programmées pour tenter de séduire les publics-cibles préférés des annonceurs. Mettre fin à la publicité, c'est une manière de rendre à la RTBF l'autonomie des contenus par rapport à la logique publicitaire de l'audimat et de redonner une identité à la RTBF par rapport aux autres chaînes. Autrement dit, c'est l'occasion de réintroduire davantage d'émissions de service public de qualité, des émissions sociétales, d'investigation, culturelles et de promotion des artistes de la FWB.

Pour DÉFI, il est essentiel que la RTBF (re)devienne **le média de référence pour la promotion de la vie culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles**. Nos artistes et opérateurs culturels doivent être davantage découverts et portés via des émissions radios et télé de la RTBF, émissions à diffuser à des heures de grande écoute, en “prime time”, spécialement sur la première chaîne. Pour ce faire, il faut redonner ses lettres de noblesse au métier des programmeurs sur les chaînes publiques, faire en sorte qu’ils retrouvent leur fonction de découvreur de talent, avec une ligne éditoriale propre.

La perte de la recette publicitaire pour la RTBF sera compensée par différents biais, à savoir une adaptation des programmes, une augmentation progressive de la dotation publique, une affectation d’une partie des recettes de la “taxe GAFA” que DÉFI appuie et enfin, par une rationalisation des télévisions locales.

La suppression de la publicité dans les programmes des radios et télévisions de service public permettra enfin de ramener cette ressource financière privée vers les éditeurs de presse privés (presse écrite et audiovisuelle) en garantissant ainsi leur développement et la liberté de la presse. Dans le contexte de crise que traversent nos sociétés, la question de la coexistence d’entreprises privées et publiques d’information demande un débat démocratique clair et transparent. Le citoyen, lecteur, spectateur, auditeur doit pouvoir y participer et être conscientisé aux enjeux et missions à confier au service public de radio-télévision.

- DÉFI veut rationaliser le paysage des télévisions locales et accentuer les synergies avec la RTBF

DÉFI propose de fusionner les télévisions locales en vue de créer **un pôle multimédia par province** (avec une télé locale, une radio locale et un groupe de presse). Cela permettrait de remettre à plat le système et de faire des économies d’échelle. DÉFI demande également d’organiser structurellement les synergies entre les télévisions locales et la RTBF, en allant beaucoup plus loin qu’aujourd’hui.

Proposition n°33 : Défendre la liberté de la presse et des médias par un appui clair des pouvoirs publics et par la responsabilisation de chacun

La liberté de la presse est une liberté fondamentale, garantie par la Constitution, une valeur essentielle de notre démocratie. C’est aussi une responsabilité où tous, citoyens, pouvoirs publics mais aussi grandes entreprises internationales doivent s’impliquer.

Ces dernières années, le secteur de la presse éprouve de profondes difficultés économiques dans un paysage médiatique touché par la révolution des nouvelles technologies de l’information. L’offre multimédias s’élargit tous les jours permettant une richesse d’échanges mais parfois au détriment de la qualité de l’offre. A défaut de débattre de la question de l’indépendance des médias en Belgique souvent mise en doute, nous devons au moins protéger la pluralité de ceux-ci en évaluant les mesures de soutien à la presse, spécialement face à la montée en puissance d’Internet.

Pour DÉFI, pouvoirs publics, responsables politiques et éditeurs de presse doivent agir ensemble pour garantir la qualité de l’information et la pluralité des médias. Les campagnes électorales pour les présidentielles américaines ou celle liée au Brexit ont démontré combien les fausses informations, les fake news, le détournement d’opinion via les algorithmes, intoxiquent l’appréhension de l’information. Connecté en continu, balancé d’une info à l’autre, le lecteur média a de plus en plus de mal à discerner le vrai du faux, d’autant plus lorsque cette désinformation est volontairement organisée pour des raisons commerciales ou politiques. Les lois existant pour lutter contre l’incitation à la haine doivent permettre d’agir contre la désinformation. Pour DÉFI, il est aussi essentiel de

renforcer les outils d'auto-régulation de la presse et surtout l'éducation aux médias et le développement de l'esprit critique

Pour **DéFI**, la suppression de la publicité au niveau de la radio et télévision de service public est certainement la mesure la plus positive pour garantir la pluralité des médias, tout en marquant la spécificité du service public.

Outre cette mesure, **DéFI** défend :

- la révision du décret du 31 mars 2004 relatif aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone sur base d'une évaluation à réaliser avec le secteur;
- une augmentation de l'aide financière apportée par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour atteindre 20 millions si la publicité n'est pas supprimée au niveau de la RTBF;
- l'affectation pour les éditeurs de de presse, d'une partie de l'éventuelle « taxe GAFa » que DéFI appelle de ses vœux ;
- le renforcement de l'éducation aux médias via, entre autres, la formation initiale des professeurs, la formation continue, un appui supplémentaire à l'opération « Ouvrir mon quotidien » et l'extension des opérations actuelles à l'enseignement supérieur.

Proposition n°34 : Accompagner les industries culturelles dans la transition numérique

La révolution numérique doit être vue comme une réelle opportunité à saisir, à condition d'assurer la diversité et la proximité de l'offre et de développer un véritable plan de transition numérique. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit tenir compte de la numérisation au niveau culturel et accompagner les industries culturelles dans la transition numérique. Il s'agit également de favoriser l'émergence de nouveaux talents.

S'inspirant de certaines propositions de Fedeweb, **DéFI** propose de :

- développer davantage "St'art", le fonds d'investissement commun à la Wallonie et Bruxelles dans le champ des industries culturelles et créatives, aux fins notamment d'accompagner et de conseiller les potentiels investisseurs, publics ou privés, dans des projets de start-up dans le domaine de l'économie numérique culturelle et créative;
- rendre le Fonds pour le journalisme accessible aux contenus diffusés sur les nouveaux médias web;
- encourager et favoriser l'accès des professionnels du secteur des médias à la formation continue, en particulier celle relative au numérique ;
- porter une attention particulière à la réduction de la fracture numérique entre générations et entre milieux sociaux ;
- renforcer l'utilisation de la langue française sur le web.

NOS PROPOSITIONS POUR LES MUSÉES :

Proposition n°35 : Des musées plus accessibles !

Spécialement attentif au rayonnement de nos musées, **DéFI** appuiera toute mesure visant l'accès aux institutions muséales.

DéFI propose notamment de :

- soutenir les politiques de gratuité

DéFI veut soutenir plus activement les politiques de gratuité comme celle du premier dimanche du musée qui pourrait inspirer d'autres politiques, après une étude indépendante confiée à l'Observatoire des Politiques culturelles.

- étendre les périodes d'ouverture de musées et des institutions culturelles

Les horaires des musées et des institutions culturelles sont trop souvent collés aux horaires de bureau des administrations. Par conséquent, de nombreuses personnes qui travaillent ne peuvent pas accéder aux musées pendant la semaine. DéFI propose d'étendre les périodes d'ouverture, la semaine en soirée. Le succès des nocturnes des musées et de la Museum Night Fever à Bruxelles montre l'importance de modifier mes périodes d'ouverture. Outre des lieux d'accès à la connaissance, à la découverte, à la création, les musées constituent des pôles touristiques, des vecteurs de développement économique d'une région.

- ouvrir davantage les musées au monde extérieur et renforcer la médiation culturelle

La FWB doit inciter les musées à s'ouvrir davantage au monde extérieur (déplacement dans les écoles, les maisons de repos, les centres culturels...) et permettre davantage d'activités au sein des musées (spectacles, lectures publiques, conférences, animations pour les enfants, etc.) Chaque institution muséale devrait développer un plan de médiation, en partenariat avec les opérateurs locaux (centres culturels, bibliothèques publiques, écoles,...).

- de favoriser le financement participatif (crowdfunding)

Favoriser le financement participatif en développant et en soutenant les plateformes de crowdfunding. Cela permettra d'avoir une source complémentaire de financement pour la rénovation de certaines œuvres de nos musées.

Proposition n°36 : Un Musée de l'immigration et des réfugiés climatiques

Le Musée de l'immigration sera un lieu d'éducation permettant de sensibiliser le plus grand nombre à l'histoire interculturelle de nos régions, à l'apport des populations d'origine étrangère et à la façon dont cette mixité sociale contribue, ou peut contribuer, aux mutations urbaines.

NOS PROPOSITIONS POUR LE PATRIMOINE :

Proposition n°37 : Un patrimoine rénové et plus accessible !

DéFI fait de la rénovation et de l'accessibilité du patrimoine, l'une de ses priorités en matière de culture et propose :

- un billet de Lotto "spécial patrimoine"

DéFI souhaite s'inspirer de l'initiative française en permettant à la Loterie nationale de lancer en partenariat avec les Régions wallonne et bruxelloise, un nouveau jeu de grattage et un tirage supplémentaire du Lotto, dont les recettes iront au patrimoine en péril de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela permettra non seulement de disposer de ressources

supplémentaires dans un domaine où les moyens manquent mais aussi de découvrir des chefs d'œuvre et leur histoire.

- un patrimoine classé plus accessible

DéFI souhaite l'ouverture obligatoire, tous les 2 ans, des bâtiments classés privés qui reçoivent des subventions publiques de restauration. La Wallonie et Bruxelles comptent de nombreux bâtiments classés privés. Les pouvoirs publics interviennent via des subventions pour leur rénovation. Le public doit pouvoir les découvrir à intervalles réguliers.

- Un soutien aux artistes plasticiens par des déductions pour les investissements en œuvres d'art par les entreprises privées

DéFI veut un soutien particulier à la création et au patrimoine contemporains et est en faveur de la déduction des investissements en œuvres d'art originales d'artistes vivants, acquises par les entreprises privées, sous réserve d'être exposées au public pendant la durée de l'amortissement. Ce type d'incitation permet aux sociétés tant de soutenir les artistes et leur art que de véhiculer les valeurs de leur entreprise.

NOS PROPOSITIONS POUR L'EUROPE :

Proposition n°38 : Oui à un Netflix européen !

DéFI veut favoriser l'émergence d'une plateforme européenne pour faire face à la concurrence mondiale, sur le modèle de Netflix. Cette plateforme diffusera le meilleur du cinéma et des séries européennes. Ce sera l'occasion pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec Screen Brussels et Wallimage, de défendre la production belge francophone à l'international.

Proposition n°39 : Mise en place d'un Erasmus des jeunes créateurs et des professionnels de la culture

En complément aux programmes européens « Europe créative », **DéFI** souhaite la mise en place d'un Erasmus des jeunes créateurs et des professionnels de la culture. Cet Erasmus aura pour objectif de favoriser la circulation des artistes, des commissaires d'exposition et des conservateurs. Cela permettra de renforcer les liens entre Européens à l'heure où la construction européenne est fragilisée voire menacée. La culture doit jouer ce rôle de lien entre les peuples européens.

Proposition n°40 : Bruxelles comme capitale européenne de la culture en 2030, en collaboration avec Liège et Gand

DéFI souhaite que Bruxelles devienne la capitale européenne de la culture en 2030, en collaboration avec Liège et Gand. Une candidature associant une ville de chaque Région du pays serait le symbole fort d'un fédéralisme mature et réussi. Cela permettrait en outre de partager les frais de la manifestation entre les différentes entités du pays.

Proposition n°41 : Défense de l'exception culturelle et des droits d'auteur

DéFI souhaite renforcer les quotas de diffusion et d'obligations quantitatives imposées aux radio-télévision francophones pour les œuvres artistiques belges francophones. Pour **DéFI**, l'Union européenne doit plus que jamais protéger l'exception culturelle face à l'industrie culturelle américaine et plus généralement anglo-saxonne. Il faut continuer à promouvoir et défendre la

politique relative à l'exception culturelle tant au sein de l'Union européenne, de l'OMC et de l'OCDE, dans le cadre d'accords bilatéraux ainsi que dans toutes les instances internationales et forums concernés.

NOS PROPOSITIONS EN FRANCOPHONIE ET SUR LES LANGUES RÉGIONALES :

Proposition n°42 : Création à Bruxelles d'un Centre culturel de la Francophonie internationale

Le Francophonie Internationale constitue un formidable vivier d'échanges culturels et de découverte de jeunes talents, spécialement en Afrique. DÉFI soutient l'idée de la création à Bruxelles, au cœur de la capitale de l'Europe, d'un centre culturel tourné vers la Francophonie internationale. Centre de diffusion et de soutien aux artistes de la Francophonie, le centre pourra proposer, en partenariat avec la Maison de la francité, une bibliothèque des écrits de langue française.

Proposition n°43 : Mise en valeur les langues régionales de Wallonie et du parler bruxellois

Au nombre de quatre (le wallon, le picard, le gaumais et le champenois), les langues régionales font partie des richesses culturelles et linguistiques de la Wallonie. Depuis des années cependant, on constate une baisse régulière du nombre de locuteurs. On estime à 10% le nombre de personnes connaissant encore une des langues régionales wallonnes. Il en est de même pour le parler bruxellois, le "brusseleir".

Pour perpétuer cet héritage culturel et linguistique, DÉFI propose de :

- soutenir des initiatives qui mettent en avant les langues régionales

Soutien aux pièces de théâtre en langues régionales, cours facultatifs dans les écoles, livres en langues régionales dans les bibliothèques, etc.

- signer la Charte européenne sur les langues régionales et minoritaires

Il s'agit d'un texte européen qui a pour objectif de protéger et de promouvoir les langues régionales en tant que patrimoine culturel européen. Il s'agit aussi de tenter de perpétuer l'usage de ces langues.

NOTRE PROPOSITION EN ÉCONOMIE CULTURELLE :

Proposition n°44 : Faire de la Région bruxelloise un pôle d'excellence en matière de "livres"

Les secteurs créatif et culturel, dont l'audiovisuel, constituent d'indéniables vecteurs du développement économique et social. En Wallonie-Bruxelles, comme en Europe, la création culturelle constitue une part croissante du PIB. Les pouvoirs publics et plus particulièrement la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent donc investir dans le soutien à la création, à la production et à la diffusion, y compris internationale. Pour DÉFI, il est essentiel d'évaluer l'apport économique des politiques culturelles, tout en sauvegardant la culture de toute emprise de marchandisation.

DÉFI souhaite faire de la Région bruxelloise un pôle d'excellence en matière de livre, en partenariat avec Redu et avec le réseau des villages européens du livre

NOS PROPOSITIONS AU NIVEAU INSTITUTIONNEL :

Proposition n°45 : Non à la régionalisation de la Culture !

La langue et la culture constituent le terreau commun et un vecteur d'échanges entre Wallons et Bruxellois. La régionalisation multiplierait les administrations, réduirait les budgets, rendrait difficile la libre circulation et la création de nos artistes ainsi que celle des responsables des institutions culturelles, alors que les Wallons et Bruxellois ont tout à gagner de leur appartenance commune à la Francophonie.

Proposition n°46: Réaliser un cadastre culturel

La culture est une matière très vaste qui regroupe une multitude de genres et d'opérateurs culturels. En complément au Focus culture de la FWB, la réalisation d'un cadastre culturel exhaustif permettra d'avoir une meilleure connaissance de tout ce qui existe en termes de culture au sein de nos régions. Ainsi, des artistes et des associations pourront être découverts, l'échange de matériel pourra être facilité, des investissements pourront être mieux réalisés en fonction des capacités et des besoins. Ce cadastre culturel aura également pour fonction de rendre une plus grande visibilité au monde culturel avec une mise en lumière des créations, des fonctionnements et des manifestations culturelles.

DéFi soutiendra aussi une évaluation des décrets Centres culturels et bibliothèques publiques afin de tendre vers un allègement administratif.

Protéger nos jeunes, les aider à retrouver équilibre et sérénité

Pour le grand public, l'Aide à la jeunesse rime avec délinquance et placement en IPPJ. Pourtant, il ne s'agit que d'une réalité partielle. La moitié des prises en charge par les services de l'aide à la jeunesse

concerne, non pas des cas de délinquance juvénile, mais des problèmes de maltraitance qui nécessitent parfois l'éloignement de l'enfant.

Sous cette législature, le secteur de l'Aide à la jeunesse a connu une évolution importante avec le nouveau Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, voté le 17 janvier 2018. Ce nouveau décret fait suite à la sixième réforme de l'Etat, qui a transféré aux Communautés la compétence de la détermination des mesures susceptibles d'être prises à l'égard des mineurs ayant eu un comportement délictueux.

Le nouveau décret s'inscrit dans la lignée des précédentes législations depuis la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, puis du décret du 4 mars 1991 : une façon d'appréhender la délinquance juvénile, plus protectionnelle et moins répressive.

Le code réforme l'ensemble du corpus législatif du secteur tout en maintenant la philosophie des précédentes législations. L'accent y est mis sur la prévention.

DéFI salue le fait qu'un livre entier du nouveau code lui soit entièrement dédiée et que les moyens d'actions dans ce domaine ont fait l'objet d'une refonte globale et d'un refinancement.

La prévention est aujourd'hui considérée comme une politique spécifique, distincte du dispositif d'aide lui-même et de la prévention du service de l'aide à la jeunesse. Les actions de préventions, notamment menées par les AMO (services Action en Milieu Ouvert) ont pour objectif de diminuer le nombre de jeunes en difficulté et en danger, et d'éviter l'intervention des services spécialisés de l'aide à la jeunesse.

NOS PROPOSITIONS EN AIDE A LA JEUNESSE:

Proposition n°47 : Une coordination structurelle des actions de prévention avec les autres secteurs de la jeunesse

Si **DéFI** partage les grands principes du nouveau décret et l'accent mis sur la prévention, **DéFI** pointe l'**absence de coordination structurelle des actions de prévention avec les autres secteurs de la jeunesse** (maisons de jeunes, associations de jeunes, contrats de prévention et de sécurité).

Proposition n°48 : Augmenter le budget de la prévention

Devenue enfin une politique spécifique au sein de l'aide à la jeunesse dans le nouveau décret, avec une définition claire et un cadre spécifique, la prévention a pour objectif de réduire le nombre de jeunes où l'intervention des services d'aide et de protection de la jeunesse est nécessaire.

Si la prévention est aujourd'hui bien ancrée dans le décret, une analyse du budget montre que 75% des moyens de l'aide à la jeunesse sont toujours affectés à l'hébergement.

Les moyens restent très limités pour les acteurs de la prévention, comme pour les AMO (services d'Aide en Milieu Ouvert), qui jouent pourtant un rôle fondamental. **DéFI souhaite une augmentation sensible des moyens consacrés à la prévention, dans le secteur de l'Aide à la jeunesse.**

Proposition n°49 : Maintenir l'autonomie du secteur en refusant toute mainmise politique sur les institutions

Politisation, favoritisme, conflit d'intérêts,... Des accusations venant d'une partie du secteur de l'aide à la jeunesse ont circulé sous cette législature.

DéFI souhaite favoriser l'autonomie du secteur tout en objectivant les subsides, notamment entre les services rattachés à des institutions publiques et des associations privées.

Proposition n°50 : Renforcer les liens entre les secteurs de l'aide à la jeunesse et de l'adoption

Pour **DéFI**, les ponts entre le secteur de l'aide à la jeunesse et celui de l'adoption doivent être renforcés, afin de permettre à des enfants délaissés par leurs parents sur une très longue durée de bénéficier d'un nouveau projet de vie. Des enfants sont en effet parfois placés dans des structures résidentielles ou dans des familles d'accueil depuis leur naissance jusqu'à leur majorité. Les professionnels de terrain constatent dans certaines situations un désintérêt parental de longue durée et une incapacité à remobiliser les parents visant à permettre un retour en famille.

Sur ce point, la réforme de cette législature aura été une occasion manquée. C'est encore une pratique taboue dans le secteur de l'aide à la jeunesse alors qu'elle constitue également une mesure de protection de l'enfant.

En 2010, le Comité des Nations Unies pour les droits de l'enfant adressait ses observations à notre pays en la matière. Le Comité soulignait *“la longueur des listes d'attente en vue d'un placement et la fréquence des changements d'établissements”* et privilégiait *“l'accueil en milieu de type familial par rapport au placement en établissement”*

Face à cette situation, **DéFI** propose trois mesures :

- **lancer une réflexion à propos des enfants faisant l'objet d'un placement de longue durée** et d'un délaissement récurrent et caractérisé de la part des parents. Cela permettra d'avoir une connaissance précise du phénomène.
- **réintroduire l'adoption dans le nouveau décret relatif à l'aide à la jeunesse.** Dans le nouveau décret, la question spécifique du placement de ces mineurs en dehors de leur milieu de vie est guidée notamment par le principe du maintien ou de la restauration des liens familiaux. La FWB doit, dans la mesure du possible, garantir à chaque enfant placé un projet de vie permanent et de préférence familial, ce qui implique de développer des efforts en vue de soutenir les parents d'origine et d'envisager la réintégration familiale de l'enfant. Cependant, si celle-ci s'avère impossible ou contraire à l'intérêt de l'enfant et qu'il est possible de l'accueillir dans une nouvelle famille, l'adoption appliquée en dernier ressort, avec des balises strictes et en toute transparence avec les parents d'origine pourrait constituer une solution à envisager. Cette option aurait l'avantage d'offrir un cadre stable à l'enfant au regard de l'importance de créer un lien d'attachement sécurisant et sécurisé avec ceux qui l'élèvent.
- L'adoption est source d'insécurité juridique dans le chef des candidats adoptants et de l'enfant. Elle exige le consentement des parents d'origine. **DéFI souhaite une modification législative qui appréhenderait également la procédure d'adoption sous l'angle d'une mesure d'aide et de protection.** DéFI propose d'introduire une disposition permettant d'envisager une procédure d'adoption, également dans les situations de maltraitance caractérisée, en ce compris l'abandon de fait sur une longue période de la part des parents d'origine, même dans le cas où ceux-ci refusent d'y consentir.

Proposition n°51 : Un plan de réinsertion directement défini entre les encadrants, la famille et le jeune faisant l'objet d'un placement dans une IPPJ

DéFI est satisfait de constater que les IPPJ arrivent en bout de course dans les mesures de protection des jeunes poursuivis du chef d'un fait qualifié d'infraction. Le Code réaffirme en effet avec force le principe de la hiérarchisation des mesures et le fait que le placement en IPPJ doit être utilisé en dernier ressort par les magistrats.

DéFI regrette cependant l'absence dans le nouveau Code d'un chapitre sur les objectifs à atteindre lors du placement d'un jeune en IPPJ. En effet, trop de jeunes font l'objet de plusieurs placements consécutifs sans véritable réflexion sur les raisons qui les ont amenés à commettre un délit et le milieu de vie dans lequel ils évoluent.

Pour DéFI, un travail avec la famille du jeune doit être réalisé dès le début du placement et non uniquement à sa sortie, comme cela se fait actuellement.

Le but ultime d'un passage en IPPJ doit être la réinsertion dans la société. Cette ambition n'est possible que si les projets de réinsertion soient intégrés dès le début du séjour en IPPJ. Il est important de redonner aux jeunes concernés des perspectives d'avenir.

Proposition n°52 : Une réflexion à propos du décrochage scolaire des jeunes faisant l'objet de séjours en IPPJ

Le décrochage scolaire fait partie des écueils rencontrés par les jeunes faisant l'objet d'un long séjour en IPPJ. En effet, bien que l'école soit obligatoire, il n'est pas rare de rencontrer des jeunes déscolarisés sur une longue période... Des solutions doivent être trouvées pour éviter cet effet pervers lié au séjour en IPPJ.

Un esprit sain dans un corps sain

De manière générale, le sport favorise l'intégration sociale, l'éducation, l'hygiène de vie (santé publique), le dépassement de soi, la transmission et le partage de valeurs communes (respect, solidarité, égalité, ...).

Pour **DéFI**, nous estimons qu'il est grand temps d'investir massivement dans la pratique sportive ; celle qui rassemble, celle qui maintient la bonne santé de nos citoyens, celle qui favorise une mobilité verte (par la pratique du vélo, par exemple), et celle qui redore l'image de marque de la Belgique avec l'émergence de nombreux jeunes talents dans le paysage sportif wallon et bruxellois.

DéFI entend mettre en place une politique sportive qui permettra à chaque citoyen de s'y retrouver. Celle-ci devra être d'abord plus rationnelle et plus accessible.

Enfin, pour **DéFI**, il est important que chaque sportif puisse s'entraîner dans les meilleures conditions afin de pouvoir s'épanouir, grandir, et performer dans leurs disciplines respectives.

Voici les grands axes d'actions proposés par **DéFI** afin de permettre au sport de devenir une pratique inclusive et performante.

NOS PROPOSITIONS EN SPORT :

Proposition n°53 : Simplifier la gestion du sport en FWB par le biais de la mise en place d'un seul Ministre des Sports

Il s'agit là d'une mesure urgente à mettre en place afin de pallier la complexité institutionnelle née de la communautarisation du sport en 2000. En effet, dans la partie francophone du pays, la gestion du sport est partagée entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Cocof en Région bruxelloise selon les domaines de compétences concernés.

La première se charge plus particulièrement des questions relatives à l'organisation du sport y compris dans l'enseignement (exemple : le statut du sportif de haut niveau, le subventionnement des fédérations sportives et la combinaison sport et étude). La Région wallonne est compétente en matière de biens et d'équipements (exemple : l'octroi de subsides concernant la rénovation et la construction d'infrastructures). La Cocof se consacre, quant à elle, à la promotion de la pratique sportive et à la gestion des centres sportifs sur le sol bruxellois.

La pratique sportive se voit donc régie par une structure qui est donc très floue aux yeux des citoyens mais également auprès des nombreux acteurs qui y interagissent (fédérations sportives, clubs de sports, associations sportives, sportifs, bénévoles, formateurs...).

La mise place d'un seul ministre permettrait une rationalisation du travail en matière de sport.

Cette rationalisation engendrera de facto une nette amélioration des relations entre les citoyens sportifs, les gestionnaires sportifs et le politique en charge de cette compétence.

Ce mode de fonctionnement est tout à fait possible et fait d'ailleurs ses preuves en Flandre depuis 1980, partie du pays dans laquelle nous retrouvons un seul ministre en charge de la compétence sportive.

Proposition n°54 : Désigner un « Manager fédéral du sport de haut niveau » pour coordonner l'action du sport de haut niveau avec les communautés, en développant un plan pluriannuel d'investissement calqué sur le cycle des Jeux olympiques

Proposition n°55 : Accompagner les Fédérations sportives vers la professionnalisation par la mise en place de nouveaux critères pour bénéficier d'un plan-programme sport de haut niveau (suivi d'une formation sur le management des organisations sportives, plus de représentation des sportifs de haut niveau dans les conseils d'administration, échanges de bonnes pratiques entre les fédérations)

Proposition n°56 : Faire de la pratique sportive une pratique inclusive et accessible à tous

Dans cet objectif, nous voulons :

- réinstaurer au niveau de la FWB, en soutien des communes, un système d'octroi de chèques-sports. Cette mesure fait suite au constat malheureux que le sport n'est pas une pratique accessible à tous. Plus qu'une mesure sociale, un système d'octroi de chèques-sports a vocation d'inclusion mais aussi de santé publique.
- organiser des formations spécifiques liées au handicap à destination des coaches.
- mener des campagnes de sensibilisation afin de diminuer la discrimination envers la communauté LGBTQI dans les clubs sportifs.

Proposition n°57 : Permettre une meilleure accessibilité à des infrastructures sportives de qualité

Pour atteindre cet objectif, il faut :

- désigner un expert en accessibilité pour les infrastructures sportives (existantes et futures).
- investir dans les infrastructures de sport de haut niveau :
 - ⇒ Renforcer le centre sportif de haut niveau de Louvain-la-Neuve par la création d'un vélodrome couvert et d'un centre de hockey indoor;
 - ⇒ Veiller à pérenniser l'accueil d'événements sportifs d'envergure nationale et internationale au Stade Roi Baudouin, notamment le Mémorial Van Damme.
 - ⇒ Disposer d'une arena sportive (multifonctionnelle) à Bruxelles avant 2024.
 - ⇒ Lancer une étude de faisabilité pour un stade national mixte rugby/hockey à Bruxelles.
- imposer la mise en place d'infrastructures adaptées permettant l'accueil des personnes porteuses de handicap physique et/ou mental.
- encourager l'ouverture des salles de sport des établissements scolaires en dehors des heures de cours ; via un sas d'entrée et des conventions-types avec les partenaires pour lutter contre le syndrome du concierge.

- créer trois nouvelles piscines en Région bruxelloise afin de pallier le manque criant d'infrastructures.

Proposition n°58 : Faire de la pratique sportive une pratique professionnelle de qualité

Nous voulons :

- organiser dans les clubs sportifs des journées ou séances d'informations « emploi et formations ». Cette mesure aura pour but de créer un lien entre le monde du sport et le monde professionnel.
- exiger un certificat de bonne vie et mœurs pour les coachs sportifs exerçant en club avec des enfants.
- former les professionnels des clubs sportifs à l'accueil des personnes porteuses de handicap physique et/ou mental.
- exiger une certification de l'Adeps pour les personnes souhaitant ouvrir une salle de sport (accès à la profession).

Proposition n°59 : Développer le sport à l'école

DéFI s'engage à :

- généraliser dans les écoles la réalisation des tests à l'effort (tests d'aptitudes physiques) : Ces tests à l'effort ont pour objectif de cibler les besoins sportifs de chaque enfant afin de les encourager à entamer une pratique sportive adaptée en fonction de leurs besoins.
- favoriser et développer de façon plus systématique l'accès, au sein des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à une heure de sport donnée dans une autre langue que celle de l'enseignement.

Une Francophonie mondialisée

Ces propositions valent tant pour la Fédération Wallonie-Bruxelles que pour la Wallonie et même la Cocof.

Le fédéralisme belge étant ce qu'il est, c'est-à-dire attribuant aux entités fédérées le droit de mener des relations internationales dans les domaines de leurs compétences, les trois entités fédérées francophones ont signé des accords de coopération pour mener en commun leur politique internationale et en confier l'exécution à un outil unique **Wallonie-Bruxelles International (WBI)**.

Il faut toutefois constater que depuis quelques années, la voix internationale de Wallonie-Bruxelles s'est singulièrement enroutée, voire effacée. Une des raisons en est la soumission des enjeux de politique internationale à ceux du commerce extérieur (de la seule Wallonie en l'occurrence). Certes, ces derniers sont importants et nécessaires, mais ne peuvent étouffer les objectifs d'une réelle politique internationale, c'est-à-dire des partenariats bilatéraux et multilatéraux au service de valeurs et d'intérêts autres que commerciaux (comme la coopération au développement, la promotion de la langue française, des droits humains, de l'Etat de droit, la construction européenne, etc). La seule promotion unilatérale de nos produits et services ne peut tenir lieu d'une politique internationale. Autre déficience : un estompement de la dimension bruxelloise et francophone tant dans les objectifs que dans les procédures.

Chez **DéFI**, nous voulons renforcer la diplomatie de Wallonie-Bruxelles.

NOS PROPOSITIONS EN RELATIONS INTERNATIONALES :

Proposition n°60 : Abroger la « double casquette » du fonctionnaire dirigeant de WBI et de l'AWEX

Les outils des relations internationales et du commerce extérieur de Wallonie-Bruxelles doivent être pleinement utilisés dans une approche conjointe.

Toutefois, la dimension « relations internationales » ne doit pas être sacrifiée au profit de l'approche commerce extérieur. Malgré les synergies à maintenir, voire à renforcer quant à la logistique, commerce extérieur et relations internationales sont deux métiers différents.

C'est pourquoi la « double casquette » du fonctionnaire dirigeant de WBI et de l'AWEX, conçue au départ à titre exceptionnel, doit être abrogée.

Proposition n°61 : Intégrer la dimension « tourisme » dans un plan global de relations extérieures

La politique internationale de Wallonie-Bruxelles doit être au service du développement des deux régions et de leurs opérateurs, mais également des valeurs partagées, telles que les droits humains, la construction d'une Europe fédérale, la promotion de la langue française, la solidarité avec les pays du Sud, le développement durable.

Proposition n°62 : L'approche diplomatique bilatérale et multilatérale doit être renforcée

En particulier dans les directions suivantes :

- En bilatéral : priorité aux relations avec les pays frontaliers, les voisins à l'Est et au Sud de l'UE, les partenaires francophones, tout particulièrement en Afrique, les pays émergents.
- Au niveau européen : soutenir toute initiative renforçant l'approche communautaire de l'UE (voir section consacrée à l'UE).
- En multilatéral : poursuivre l'engagement au sein de la Francophonie multilatérale.
- Devant les instances multilatérales, **Défi** exigera le respect des décisions de justice et des recommandations internationales en matière de droits linguistiques.
- Renforcement des politiques de promotion de la langue française (envois d'enseignants de français à l'étranger, bourses, plan d'action pour le français dans les institutions internationales).
- Agences et programmes de soutien aux opérateurs culturels, de recherche et d'enseignement supérieur.
- Renforcement des outils audiovisuels et numériques de visibilité internationale.
- Dans une optique de diplomatie publique, lancement d'un programme d'invitations de jeunes personnalités prometteuses dans les secteurs de la politique, de la culture, de la science, de l'économie ou de la diplomatie. Le principe consiste à faire découvrir les potentialités du pays invitant à des personnes susceptibles d'occuper dans le futur des positions dirigeantes. Les cibles peuvent également être des journalistes.